



**HAL**  
open science

## Du développement économique à la lutte pour l'emploi : la formation en région stéphanoise (1964-1982)

Antoine Vernet

### ► To cite this version:

Antoine Vernet. Du développement économique à la lutte pour l'emploi : la formation en région stéphanoise (1964-1982). Penser et agir face à la crise dans les "années 1968". Les luttes ouvrières dans le bassin stéphanois (1963-1984), Nov 2013, Saint-Etienne, France. halshs-00951442

**HAL Id: halshs-00951442**

**<https://shs.hal.science/halshs-00951442>**

Submitted on 24 Feb 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Du développement économique à la lutte pour l'emploi : la formation en région stéphanoise (1964-1982)<sup>1</sup>.**

Antoine Vernet.

Université Lumière Lyon 2, UMR 5206 Triangle, ARC 8 Rhône-Alpes.

### **Introduction : La formation comme interface d'intervention économique régionale**

En temps de crise économique et/ou de crise de l'emploi, la formation des femmes et des hommes est souvent apparue – et apparaît toujours – aux yeux des décideurs politiques nationaux comme un levier pertinent à actionner pour faciliter leur résolution<sup>2</sup>. Déjà, la construction à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle du discours sur la crise de l'apprentissage a montré, peut-être de manière encore fragile, la compréhension par les acteurs économiques et politiques de certaines insuffisances de l'économie nationale<sup>3</sup>. Les compétences des travailleurs étaient déjà pensées comme un aspect primordial de l'amélioration de la compétitivité des productions françaises, de la conception à la commercialisation.

La formation est ainsi perçue comme une interface de l'intervention publique dans le champ économique<sup>4</sup>. Il s'agit pour les acteurs politiques d'un enjeu de régulation du développement économique autant que du marché du travail. Les différents temps forts du recours à la formation, de la Grande Dépression à la Reconstruction semblent en attester, bien que les méthodes, les buts et les filières mis en œuvre aient sensiblement varié selon le diagnostic des besoins. Si d'un point de vue national, la mise en place de ce type de dispositif est relativement bien documenté<sup>5</sup>, l'intérêt scientifique se pose aussi sur les modalités régionales du recours à la formation dans une perspective d'optimisation des productions industrielles et tertiaires.

Le département de la Loire, et plus spécifiquement la région de Saint-Étienne, est intéressant d'un point de vue socio-économique : région pionnière de la première industrialisation en France, le bassin a entamé un déclin relatif dès la Grande Dépression, que les deux guerres mondiales n'ont que momentanément brisé. De fait, l'économie régionale est relativement

---

<sup>1</sup> Ce texte est la reprise augmentée d'une communication destinée à un public composé en grande partie de non-spécialistes. Ses résultats sont issus d'une thèse en cours portant sur l'implication patronale dans l'organisation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans un territoire industriel. Le cadre retenu est celui de la métallurgie-mécanique en région stéphanoise, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1970.

<sup>2</sup> Nous considérons ici une définition extensive du concept de formation (professionnelle), incluant à la fois les filières de formation technique initiale (de l'apprentissage à l'enseignement supérieur) et continue (de la formation professionnelle des adultes à la promotion du travail), sans restriction de métiers et compétences.

<sup>3</sup> Stéphane Lembré, *L'École des producteurs. Aux origines de l'enseignement technique (1800-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

<sup>4</sup> Même si le concept vaut surtout pour des dispositifs d'évaluation, le plus souvent économétriques, la formation pourrait être considérée dans cette perspective comme relevant d'un instrument d'action publique (Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po, 2004).

<sup>5</sup> En ce qui concerne la formation initiale : Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, l'Harmattan, 2001. La formation continue manque d'une synthèse mêlant à la fois formation professionnelle des adultes, promotion sociale du travail, formation en entreprise, adaptation, recyclage et reconversion professionnelles. Citons au moins Claude Dubar, *La formation professionnelle continue*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2004 (1<sup>re</sup> éd. 1984) pour une entrée sur le sujet.

sensible aux épisodes de crise économique, alors que dans le même temps les phases de reprise sont minorées par rapport à la moyenne nationale<sup>6</sup>. L'effondrement d'abord progressif, puis brutal des activités industrielles traditionnelles<sup>7</sup>, ajouté à l'incapacité du bassin à se reconverter, semblent avoir fait de cet ancien fleuron de l'économie française une « région qui perd », au moins à la fin des années 1980<sup>8</sup>.

Dans une journée d'étude consacrée aux années 1968, la question du cadre chronologique se pose de manière aigüe<sup>9</sup>. Le « moment 68 » semble correspondre localement à la période 1963-1984, des dernières grandes grèves des houillères à la liquidation de Creusot-Loire. Pour autant, en considérant la pensée de crise comme l'élément constitutif de ce large épisode, il semble plus pertinent d'en fixer le début à la première moitié des années 1950. En effet, le bassin stéphanois notamment connaît un épisode de crise, souvent minoré par l'historiographie<sup>10</sup>. Celui-ci est lié tout autant aux effets de la conversion des industries de guerre, à la mise en place de la Communauté économique du charbon et de l'acier qu'à l'accélération de la concurrence internationale.

La crise régionale de 1952-1955 est un moment séminal dans la lente prise de conscience par les acteurs locaux, tant politiques qu'économiques, des limites structurelles de l'économie stéphanoise. Bien que les résultats en soient faibles, du moins à court terme, la mobilisation des acteurs institutionnels et économiques s'est faite autour de l'idée de renouveler l'univers mental des entrepreneurs locaux. Il ne s'agit plus d'une action collective apparaissant seulement défensive, revendicative vis-à-vis des évolutions législatives concernant les dirigeants d'entreprises<sup>11</sup>.

Sur le modèle alors en plein développement des comités de mise en valeur, le préfet de la Loire Pierre Dumont crée en juin 1954 un organisme informel, le Comité d'études et d'action pour l'expansion économique et sociale de la région stéphanoise, autrement dit CARS<sup>12</sup>. Il a pour but de mettre en relation les décideurs politiques, administratifs, économiques voire syndicaux pour discuter de la rationalisation de l'appareil productif local, de la mutualisation

---

<sup>6</sup> Pour le premier point, la légère avance sur la chronologie nationale et l'importance de la hausse du nombre de chômeurs lors des crises débutées en 1931 et 1973 montrent la vulnérabilité des productions locales (Archives départementales de la Loire – ADL, 10 M 128, rapports sur l'activité des principales villes du département et sur la situation du chômage, 1857-1935 ; 1192 W 71, réunions du Comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi – CODEF, 1972-1977).

<sup>7</sup> Après la récession du textile et du cycle dès les années 1950 et la dislocation progressive des houillères à la suite du plan Jeanneney de 1960, le premier choc pétrolier accélère la crise de la sidérurgie et de la grande métallurgie, qui connaît son heure la plus tragique avec la liquidation de Creusot-Loire.

<sup>8</sup> Le détournement du titre de l'ouvrage dirigé par Georges Benko et Alain Lipietz (*Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France, 1992) n'est d'ailleurs pas une nouveauté (Raymond Beaudry et al., *Et les régions qui perdent ?*, 1995).

<sup>9</sup> Michelle Zancarini-Fournel, *Le moment 68, une histoire contestée*, Paris, Le Seuil, 2008.

<sup>10</sup> Hubert Bonin a mis en perspective la vigueur de cette crise économique à l'échelle des « Trente Glorieuses » : « L'année 1954 : un cas de sortie de crise. Temps court et temps long en histoire économique contemporaine », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 2, 1987, p. 347-367.

<sup>11</sup> La fameuse phrase « Laissez faire et protégez nous beaucoup », popularisée par Jean-Pierre Hirsch (*Les Deux Rêves du commerce : entreprise et institution dans la région lilloise, 1780-1860*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1991), s'adapte parfaitement à la mentalité des membres de la chambre de commerce de Saint-Étienne qui se dégage de son *Bulletin* des années 1910 au début des années 1950.

<sup>12</sup> ADL, 225 VT 25-30, dossiers du CARS. L'initiative préfectorale est d'ailleurs une exception, les autres comités étant généralement créés par les milieux économiques et politiques concernés.

des moyens ainsi que, dans l'esprit de la décentralisation économique de l'époque, de permettre l'implantation de nouvelles industries dans la région<sup>13</sup>. Autant par hostilité locale que par manque d'attrait d'un bassin en déclin, les différentes initiatives échouent après avoir suscité un espoir démesuré<sup>14</sup>.

L'expérience se conclut en 1955 par l'absence de création de nouvelles entreprises, et ainsi d'emplois hors des industries traditionnelles. La reprise économique progressive du bassin minore – et explique aussi en partie – ces résultats. Pour autant, l'activité du CARS, qui devient en 1956 le Comité d'expansion économique de la Loire – par application du décret n°54-1231 du 11 décembre 1954 – a mis en avant l'implication d'acteurs nouveaux autour de la nécessité de la relance économique. Différents réseaux catholiques sociaux se sont ainsi mobilisés, comme dans d'autres expériences de comités de mise en valeur<sup>15</sup>. L'exemple stéphanois est lui incarné par Jean Queneau, directeur général adjoint de l'entreprise textile Thuasne<sup>16</sup>. Quelques réalisations concrètes viennent atténuer l'échec du CARS, dans la foulée du comité d'expansion naissant : une association, en prolongement direct de la section locale d'Économie et Humanisme, dont la vocation est l'expertise socio-économique locale, le Centre de recherches sociologiques appliquées de la Loire (Crésal)<sup>17</sup> ; une société ayant pour vocation de pratiquer des études financières au profit des entreprises, la Société départementale d'études et de développement industriel de la Loire (Sodédil) ; et enfin une association dont le rôle est d'encourager le développement de nouvelles filières de formation, le Centre interprofessionnel de promotion de la Loire (CIPL), dont il sera notamment question dans cette communication.

La formation des hommes apparaît ainsi à quelques décideurs locaux comme l'un des enjeux à investir afin de résoudre les difficultés de l'économie locale. L'attachement aux

---

<sup>13</sup> Le syndicaliste FO Antoine Laval lance dans la presse locale, dans le cadre d'une série d'articles de novembre 1954, l'idée de « laisser les hommes... mais [d'] amener des machines », afin de lutter contre le risque de départ massif de travailleurs (*L'Espoir-la Tribune*, 13 novembre 1954, ADL, 225 VT 28). Ce mot d'ordre sera repris à l'envi par le secrétaire général du CARS.

<sup>14</sup> André Vant, *Imagerie et urbanisation. Recherches sur l'exemple stéphanois*, Saint-Étienne, CEF, 1981, p. 207-210 et 221-228. Le mot d'ordre « La Loire elle aussi veut vivre ! » a notamment été l'objet d'une importante série d'articles dans la presse stéphanoise de l'époque (ADL, 225 VT 28).

<sup>15</sup> Très peu de temps avant l'expérience du CARS, des membres de l'association Économie et Humanisme (E&H), comme le père Louis-Joseph Lebret ou Jean Labasse participent également à un comité de mise en valeur, celui de la région lyonnaise (Olivier Chatelan, « Expertise catholique et débuts de l'aménagement du territoire à Lyon (1945-1957) », *Chrétiens et sociétés*, n°15, 2008, p. 107-128).

<sup>16</sup> Originaire de la région parisienne, Jean Queneau est un polytechnicien (X 1930), sorti dans le corps du Génie militaire et ancien ingénieur à la Compagnie nationale du Rhône de 1941 à 1943. C'est à cette période qu'il prend connaissance du manifeste d'Économie et Humanisme (désormais noté E&H), et s'engage dans l'association dirigée par le père Lebret. Gendre de Maurice Thuasne, il entre dans son entreprise de fabrication textile en janvier 1944. Toujours lié à E&H en tant que trésorier, il s'implique également dans la section locale du Centre des jeunes patrons (*Un humaniste engagé dans son siècle. Jean Queneau (1909-1996)*, plaquette publiée par l'entreprise Thuasne, 1997).

<sup>17</sup> Le Crésal se situe alors directement dans le prolongement des réseaux catholiques sociaux locaux, notamment issus du mouvement scout. À ce propos : Jacques Ion, « Ingénieurs sociaux et sciences sociales appliquées : Le groupe Économie et Humanisme de Saint Etienne de 1944 à 1953 », *Économie et Humanisme*. 1989, n°307, p. 5-19 ; Philippe Laneyrie, « Catholicisme social et évolution du Mouvement des scouts de France en région stéphanoise », Jean-Dominique Durand et Bernard Comte (dir.), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes : la postérité de Rerum Novarum*, Paris, Éditions ouvrières, 1992, p. 343-358 ; André Micoud, « La sociologie comme science appliquée. Retour sur une expérience, le cas du Crésal, Saint-Étienne, 1958-2007 », *Pour l'histoire des sciences de l'homme*, n°33, 2009.

compétences traditionnelles, au savoir-faire de l'ouvrier qualifié, apparaît désormais déconnecté des considérations de l'époque, tournées vers la formation de la maîtrise et de l'encadrement<sup>18</sup>. Le poids des missions de productivité et des directives du Plan commence ainsi à se diffuser plus largement en région stéphanoise à la fin des années 1950<sup>19</sup>.

Si la mesure de l'efficacité de la formation dans la performance des entreprises, comme dans le développement économique régional, tend à rester, encore aujourd'hui, un domaine en construction et en débat, il n'est pas moins vrai que la mise en valeur de l'enjeu de formation par les acteurs de l'époque, leurs arguments, négociations et réalisations collectives légitime en grande partie son utilité<sup>20</sup>.

Le format proposé ne permet pas d'envisager dans sa globalité la mise en place du système régional de formation et ses rapports avec l'évolution du système productif, ni l'ensemble des interactions vis-à-vis des différentes catégories professionnelles impliquées – notamment les syndicats de salariés. Le but sera alors de mettre en valeur les formes de la mobilisation collective des élites locales autour de la formation comme moyen d'intervention dans l'économie régionale. Deux temps seront mis en valeur : la période comprise jusqu'en 1972, qui correspond à l'usage de la formation comme outil de développement économique ; celle de 1973 à 1982 – soit au moment des premières lois Defferre de décentralisation – qui est marquée par la priorité de la lutte contre la crise économique et le chômage en résultant.

### **Les acteurs locaux et la formation : une redéfinition des rôles**

L'implication des acteurs économiques et politiques locaux dépend d'un cadre réglementaire donné. D'un système relativement libéral jusqu'à 1944, faisant la part belle aux initiatives et particularismes locaux, l'État passe alors de sa position « d'ingénieur-conseil de l'initiative privée<sup>21</sup> », à un rôle non plus de régulateur, mais bien d'organisateur de l'enseignement technique et professionnel au cœur d'une période considérée comme une « parenthèse scolaire<sup>22</sup> ». Cette mise en administration débute progressivement, par touches successives : la fonctionnarisation du corps des inspecteurs départementaux et régionaux de l'enseignement technique en 1945, la « nationalisation » des différents CAP à partir de 1953 sont deux exemples nourrissant le sentiment de dépossession des acteurs locaux sur l'organisation départementale de la formation. Il faut pourtant la réforme Berthoin de 1959, après plusieurs

<sup>18</sup> L'ouvrage de Luc Boltanski (*Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit, 1982) reste encore la référence sur le sujet.

<sup>19</sup> Le rôle des différentes organisations patronales et de leurs sections locales (comme le Centre des jeunes patrons/dirigeants, la Jeune chambre économique), et l'influence de leurs membres au sein des chambres syndicales patronales et consulaires est réelle, à défaut de s'imposer à tous au sein d'un tissu économique encore dominé par les PME et les ateliers familiaux, dans une région où la figure de l'ouvrier autodidacte a longtemps été louée.

<sup>20</sup> La mise en place de l'action collective, fruit de la confrontation entre les intérêts et la rationalité propre des différents acteurs, mériterait une étude spécifique.

<sup>21</sup> Selon l'expression utilisée en 1925 par l'un des dirigeants de la direction de l'Enseignement technique (Patrice Pelpel et Vincent Troger, *op. cit.*, page 65).

<sup>22</sup> Guy Bruzy et Vincent Troger, « Un siècle de formation professionnelle en France : la parenthèse scolaire ? », *Revue française de pédagogie*, n°131, 2000, p. 9-21.

tentatives législatives infructueuses, pour véritablement entériner la mise en ordre de l'enseignement technique et son alignement sur le reste de l'enseignement secondaire en cours de recomposition.

### *Les mutations de l'enseignement technique public*

Sans trop entrer dans une histoire déjà largement balisée, il faut néanmoins rappeler les principaux traits liés à l'évolution des filières d'enseignement technique et professionnel public durant les années 1960 et 1970. Premièrement, par effet de l'alignement du technique sur le secondaire, et la fin des concours d'entrée dans ses établissements, la massification des effectifs bouleverse à la fois les conditions matérielles et le niveau moyen de ces enseignements. Les trois grandes réformes de la période, la réforme Berthoin déjà citée, ainsi que les lois Fouchet (1963) et Haby (1975), ont d'importantes conséquences. La constitution d'un enseignement secondaire à deux cycles se justifie par l'allongement de la scolarité à seize ans décidée en 1959<sup>23</sup>. L'un des effets pervers de l'alignement est la perte de statut des filières professionnelles, qui constituent de plus en plus une voie de relégation scolaire.

La massification pose également des problèmes en termes d'infrastructures. Les locaux manquent dans des villes ne possédant généralement qu'un seul établissement de chaque filière par genre. Les lycées techniques, souvent constitués à partir des anciennes écoles pratiques, côtoient en leur sein d'autres établissements : les anciens collèges modernes devenus lycées et/ou collèges d'enseignement secondaire, comme c'est le cas dans les villes moyennes de Firminy ou de Saint-Chamond, et plus généralement collèges d'enseignement technique, jumelage permettant la mutualisation des moyens humains et techniques.

Le recul de la fin de la scolarité et le positionnement des études techniques après le premier cycle secondaire pose le problème du refus potentiel d'élèves dans certaines filières. De fait, les constructions de nouveaux bâtiments et de nouvelles écoles se multiplient. Ces opérations restent néanmoins compliquées, par l'importance des normes requises par l'administration de l'Éducation nationale<sup>24</sup> et les contraintes budgétaires nées de la planification. Le fonctionnement est pourtant rôdé : les administrations imposent les terrains à bâtir en fonction des disponibilités municipales, et choisissent également la nature des établissements qui doivent s'y construire. Les villes se retrouvent limitées à quelques arrangements à la marge, sur des projets dont elles sont parfois à l'origine<sup>25</sup>.

---

<sup>23</sup> Bernard Charlot et Madeleine Figeat pensent cette disposition comme une solution trouvée par l'État (et le patronat) pour différer l'entrée des jeunes dans la vie active, le tout dans un marché du travail qui ne saurait absorber les flux des nouveaux actifs (dès les années 1960). L'autre raison de cet allongement de la scolarité est d'augmenter le niveau moyen de formation générale des futurs actifs, cette fois par le biais des recommandations du Plan (*Histoire de la formation des ouvriers*, Paris, Minerve, 1984).

<sup>24</sup> Un maire bâtisseur comme Eugène Claudius-Petit à Firminy s'en plaint d'ailleurs amèrement (lettre au préfet de la Loire du 23 juin 1961, Archives municipales de Firminy – AMF 20 M 4).

<sup>25</sup> C'est le cas par exemple du collège d'enseignement technique du Marthoret à Rive-de-Gier (futur LEP René Cassin), Archives municipales de Rive-de-Gier – AMR, 6 J 10, conseil municipal du 16 juin 1972.

Les villes, notamment celles de taille médiane, sont pourtant dépendantes de l'État pour les constructions scolaires. Le coût des équipements scientifiques et techniques, la nécessité de renouveler régulièrement le parc de machines-outils afin de former des personnels adaptés aux technologies du temps, comme les automatismes ou l'informatique, ne peuvent être majoritairement pris en charge par des municipalités de second rang. De plus, les coûts liés à l'enseignement primaire et aux traitements des personnels des écoles municipales grèvent largement les ressources communales. De nombreux projets d'agrandissement ont dû être abandonnés durant l'entre-deux-guerres et après la Libération<sup>26</sup>. De fait, la seule solution est une participation plus importante de l'État aux frais des établissements, ce qui passe pour les constructions nouvelles par la nationalisation des lycées techniques<sup>27</sup>.

En 1954, de rares établissements d'enseignement technique sont gérés par l'État : à côté de trois centres d'apprentissage autonomes<sup>28</sup>, le seul établissement étatisé – du moins en partie – est l'École nationale professionnelle abritée sur le site Étienne Mimard<sup>29</sup>. Les demandes de nationalisation deviennent pressantes de la part des municipalités<sup>30</sup>. La revendication s'étend d'ailleurs aux personnels enseignants et aux parents d'élèves<sup>31</sup>. Malgré les nouvelles constructions, celles-ci se révèlent rapidement insuffisantes, du fait de la massification déjà évoquée. L'exemple du lycée Claude Lebois de Saint-Chamond est assez parlant : quinze années après son ouverture en 1961, les effectifs de l'établissement atteignent plus du double de la capacité initiale. De fait, le recours aux préfabriqués se renforce, ainsi que la pratique des annexes délocalisées<sup>32</sup>.

Les établissements d'enseignement technique (technologique à partir de 1971) s'imposent de plus en plus comme une étape vers des filières supérieures, tels les sections de techniciens supérieurs (STS), les instituts universitaires de technologie (IUT) ou les écoles d'ingénieurs<sup>33</sup>. La situation de l'enseignement professionnel public est quant à elle un peu différente : des établissements gérés par l'État, mais qui manquent de places par rapport à l'afflux d'élèves ;

---

<sup>26</sup> Par exemple, pour Rive-de-Gier, les projets de 1938 et de 1947 de construction d'une nouvelle école professionnelle ont dû être abandonnés (AMR, 6 J 10, réunion du Conseil régional de l'ordre des architectes du 6 mars 1953).

<sup>27</sup> Avant les lois de décentralisation de 1982, il existe quatre statuts d'établissements techniques publics : municipaux, départementaux (bien que de tels écoles soient rares), nationalisés, étatisés (ou autrement dit d'État). Les nationalisations d'établissements passent par la passation d'une convention entre l'État et la municipalité concernée, afin de répartir les travaux d'agrandissement ou de reconstruction des écoles. La transformation de l'école pratique de garçons de Saint-Étienne en école nationale professionnelle s'est faite au cours de la reconstruction de l'établissement en 1927.

<sup>28</sup> Il s'agit des centres du Chambon-Feugerolles, l'un masculin officiellement créé en 1946, l'autre féminin ouvert en 1950, et du centre féminin de Saint-Étienne installé avenue Benoît Charvet à la rentrée 1954. Les autres centres – collèges d'enseignement technique à partir de 1959, lycées d'enseignement professionnel en 1976 – sont annexés à des lycées techniques.

<sup>29</sup> Si le centre d'apprentissage masculin et les cours de perfectionnement sont aussi gérés par l'État, le collège technique annexé à l'établissement est de compétence municipale, tout comme les cours professionnels.

<sup>30</sup> Par exemple, AMR, 6 J 10, conseil municipal de Rive-de-Gier du 27 mai 1964.

<sup>31</sup> Les dossiers du cabinet du préfet de la Loire sont ainsi remplis de coupures de presse relatives à de tels mouvements.

<sup>32</sup> AMF, document syndical « Extension du Lycée Claude Lebois », [1975]. La présence d'une municipalité communiste à Firminy semble expliquer la place de ce document dans ses archives, alors qu'il s'agit bien d'un établissement de Saint-Chamond.

<sup>33</sup> Cette organisation répond aux objectifs de formation des Plans (II<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> notamment), et en reprenant l'ancienne fonction des écoles pratiques de préparation au concours d'entrée aux écoles d'arts et métiers.

une baisse générale du niveau qui accompagne la transformation en « voie de garage » d'une filière associée à l'idée de l'échec scolaire, à tort ou à raison ; une forte présence syndicale, notamment CGT, au sein du corps enseignant.

Il est aussi important de mentionner la situation de l'apprentissage. Si les cours municipaux sont organisés au sein des lycées techniques, ainsi que les cours organisés par certaines professions (imprimerie, décolletage ou automobile à Saint-Étienne<sup>34</sup>), l'application des lois de juillet 1971 y met un terme. Ce sont désormais des centres de formation des apprentis privés, conventionnés par l'Éducation nationale à l'échelle régionale, qui doivent prendre le relais. Du côté de la promotion sociale, également du ressort des cours municipaux jusqu'à lors, ce sont les groupements d'établissement (Greta), gérés par l'Éducation nationale, qui prennent le relais à partir de 1973.

Enfin, il existe deux autres établissements publics à Saint-Étienne : l'école régionale des beaux-arts, qui depuis 1920 ne comporte plus de cours d'enseignement technique, à l'exception de la gravure sur armes<sup>35</sup>, et l'école nationale supérieure des mines. Cette dernière, malgré les liens qui l'unissent aux ingénieurs des entreprises locales – à travers le Cercle d'études des métaux par exemple<sup>36</sup> – est surtout en interaction avec les grandes entreprises. L'école commence à véritablement s'ouvrir sur le tissu industriel régional, massivement composé de PME, à partir des années 1960<sup>37</sup>.

### *Les écoles privées, une contraction passagère*

Pour ce qui relève de l'enseignement privé, la situation apparaît plus figée. Les écoles techniques privées connaissent sur la période une contraction relative. Les écoles masculines (Sainte-Barbe et Sainte-Thérèse à Saint-Étienne, la Grand-Grange à Saint-Chamond) se concentrent sur les formations de la métallurgie et de la mécanique, tout en s'ouvrant progressivement vers les nouveaux diplômes que sont le BEP, le baccalauréat technologique et le BTS<sup>38</sup>. L'électronique finit aussi par entrer dans les cursus<sup>39</sup>. C'est également le cas dans les écoles de filles : les formations textiles et ménagères laissent irrémédiablement la place aux formations tertiaires, autant commerciales que sanitaires et sociales, le mouvement

---

<sup>34</sup> ADL, 1387 W 13.

<sup>35</sup> L'École régionale des arts industriels, comme elle s'appelait jusqu'en 1922, a longtemps concurrencé l'école pratique d'industrie et les cours professionnels de la bourse du travail, en accueillant des cours de dessin et de sciences (ADL, T 2096).

<sup>36</sup> Jacques Roux, *Les laboratoires d'usines et les cercles d'ingénieurs dans le bassin métallurgique de la Loire, de 1850 à 1970*, rapport ronéotypé, annotations par Henri Malcor, CNRS-CRESAL, 1989.

<sup>37</sup> La vocation nationale de l'école, que renforce la tutelle du ministère de l'Industrie, les liens avec les milieux patronaux de l'exploitation houillère et de la sidérurgie, le tournant tardif vers les activités de recherche et de formation continue, ainsi que le manque d'appétence pour la R&D d'une large partie du tissu de PME en région stéphanoise expliquent en partie ce manque de relations. L'université, dont il est question plus loin, pourra investir un créneau laissé vierge.

<sup>38</sup> ADL, 260 VT 4 et 698 W 53 ; Jérôme Sagnard, « De l'école Sainte-Thérèse au lycée le Marais Sainte-Thérèse (1913-2004) », Brigitte Carrier-Reynaud (dir.), *L'Enseignement professionnel et la formation technique du début du XIX<sup>e</sup> siècle au milieu du XX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2006, p. 125-143.

<sup>39</sup> ADL, 1192 W 72.



s'accéléraient dans les années 1970<sup>40</sup>. Les cours privés de secrétariat et de comptabilité tendent quant à eux à se multiplier à Saint-Étienne et dans la vallée du Gier.

Si le cadre de la loi Debré de 1959 sur les contrats d'établissements aide à assurer le financement de ces écoles, le soutien des industriels locaux, notamment à travers le versement de la taxe d'apprentissage, reste essentiel à leur bonne marche. Sur la période considérée, une seule école privée est fermée : l'école d'ourdisage de Saint-Étienne, gérée par le Comité d'apprentissage du textile. La faiblesse des besoins en main-d'œuvre qualifiée dans une industrie en déclin, qui s'ajoute au coût important de ce type de formation, aboutit au transfert des machines de l'école au nouveau collège d'enseignement technique public de Roche-la-Molière, ouvert à la rentrée scolaire 1963<sup>41</sup>.

### *Acteurs professionnels et instances de l'Enseignement technique : un rôle recomposé*

Au-delà de l'organisation des écoles techniques, l'un des aspects les plus importants de l'implication des mondes professionnels est la participation aux différentes instances locales de l'enseignement technique. Leur composition est révélatrice de l'investissement des dirigeants et cadres d'entreprises concernés. Il faut néanmoins mettre en avant le fait, au même titre que les représentants délégués par les syndicats de travailleurs, que ces désignations peuvent également se faire malgré un intérêt relativement limité pour les enjeux de formation. À côté des jurys d'examen et des commissions locales professionnelles, révélateurs du tissu économique local mais sans réel pouvoir décisionnel après la Libération, deux instances sont investies par les représentants professionnels.

#### *Les conseils d'établissements scolaires*

Les conseils d'établissements sont le premier niveau de gestion des établissements scolaires. Au niveau des écoles privées, plusieurs instances se partagent les compétences : les conseils d'administration et de perfectionnement de l'école, le conseil d'administration et l'assemblée générale de l'association gestionnaire. Les premiers sont généralement chargés de la gestion administrative et financière, les seconds possèdent un pouvoir plus affirmé en matière de direction pédagogique et de choix de filières de formation. Les représentants patronaux sont largement représentés dans l'ensemble.

Du côté des écoles techniques publiques, seuls existent au départ les conseils d'administration et conseils de perfectionnement, dont le rôle pédagogique a néanmoins fortement décru au fur

---

<sup>40</sup> Ces résultats sont tirés de l'étude minutieuse des rapports du Comité départemental de l'Enseignement technique (CDET), puis à partir de 1972 du Comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi (CODEF) du département de la Loire : ADL, 282 W 107, 1192 W 71-73 et 1205 W 88.

<sup>41</sup> CDET de la Loire, réunion du 31 janvier 1964, ADL, 1205 W 88.

et à mesure de la prise de contrôle de l'État sur l'organisation du technique. Des représentants des employeurs et des employés d'une même entreprise peuvent être amenés à siéger au sein d'un même conseil. L'arrêté du ministre de l'Éducation nationale du 2 septembre 1966 nomme ainsi au conseil d'administration du lycée technique Jacob Holtzer de Firminy deux cadres de l'établissement de l'Ondaine de la Compagnie des ateliers et forges de la Loire (CAFL) et plusieurs membres du personnel<sup>42</sup>. Contrairement à la situation de l'avant-1945, les représentants des employés sont choisis par les unions syndicales et non sur proposition des employeurs.

La situation change dans la foulée de mai-juin 1968<sup>43</sup>. En même temps que les parents d'élèves sont intégrés dans les conseils d'établissements, l'alignement définitif de l'enseignement technique sur le secondaire voit l'exclusion progressive des représentants des mondes professionnels au sein des écoles. Les conseils de perfectionnement sont supprimés, le nombre de représentants des syndicats d'employeurs est réduit à trois, celui des syndicats de salariés à quatre – dont un pour les syndicats de cadres – et enfin seules trois personnalités qualifiées sont admises par cooptation du reste du conseil d'administration, nombre qui tombe par la suite à une ou deux suivant l'organisation de l'établissement. Sans être une rupture totale, cette diminution du rôle et des compétences des acteurs professionnels dans la gestion des établissements montre à la fois la déprise des milieux économiques sur l'organisation de l'enseignement technique et leur perte d'intérêt relative pour la formation initiale de niveau secondaire.

### *Les comités départementaux*

Au niveau départemental, les représentants des mondes professionnels sont appelés depuis 1911 à siéger au sein des Comités départementaux de l'enseignement technique (CDET), au côté de membres des administrations déconcentrées compétentes, d'élus locaux et de directeurs d'écoles<sup>44</sup>. C'est surtout à partir de la loi Astier en 1919 que ces comités prennent une importance réelle dans l'organisation locale de l'enseignement technique et de l'apprentissage. Les décisions concernent alors les subventions aux écoles, l'ouverture de nouvelles sections et formations au sein des écoles et cours publics, le suivi de la réussite aux examens, et à partir de la loi de finances de 1925 les mesures relatives aux exonérations de la taxe d'apprentissage.

---

<sup>42</sup> Les représentants des employeurs sont le directeur honoraire des usines de l'Ondaine Jean Chambeyron, directeur honoraire des usines de l'Ondaine, et le chef des services administratifs Charles Mathias. Parmi les membres du personnel identifiés au sein de ce conseil se trouvent les délégués CFDT Camille Soutrenon, Paul Gaume et Paul Gayton, ainsi que l'ingénieur Charles Combes, alors président de l'union régionale de la CGC et trésorier adjoint du Comité d'expansion (ADL, 32 J 63, fonds Paul Gaume, ancien salarié de CAFL et Creusot-Loire Ondaine).

<sup>43</sup> Le décret n°68-968 du 8 novembre 1968 est le premier d'une série de mesure redéfinissant la composition des conseils de l'enseignement secondaire. Le décret n°85-924 du 30 août 1985 sur les établissements publics locaux d'enseignement en figera la composition.

<sup>44</sup> Création par le décret du 24 octobre 1911.

À de rares exceptions près, les représentants des employeurs sont des personnalités élues au sein des chambres consulaires ou syndicales. Les dirigeants d'entreprises et les cadres impliqués de manière parfois militante dans l'organisation de la formation se retrouvent quant à eux dans le corps des conseillers de l'enseignement technique<sup>45</sup>. Pour autant, les décisions du comité de la Loire ne sont pas forcément favorables aux demandes et initiatives des milieux patronaux. Il faut également noter, dans le cas ligérien, le rôle des différentes enquêtes et études du Crésal dans le suivi des évolutions de l'appareil productif régional par les membres du comité.

Une rupture majeure survient à la suite des lois du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle et l'apprentissage. Les comités de l'enseignement technique deviennent des comités départementaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi (CDFPPSE, abrégé à partir de 1982 en CODEF). Le cadre de la régionalisation administrative touche aux prérogatives départementales. Devant une assistance dubitative, le préfet de la Loire Paul Camous décrit en 1972 le rôle du CODEF par rapport au comité régional Rhône-Alpes « *comme étant une question d'initiative, d'enthousiasme et de force* »<sup>46</sup>. Malgré ces paroles rassurantes, la dépossession est réelle : le comité départemental perd la fixation des conditions d'exonérations de la taxe d'apprentissage – la Loire a conservé de 1925 à 1972 des règles indépendantes des barèmes proposés par le ministère –, la notation des établissements privés pour le calcul des exonérations, les demandes de création de filières, entre autres. Si la gestion de la taxe d'apprentissage, les demandes d'agrément des maîtres d'apprentissage et son suivi, ainsi que la promotion sociale restent du ressort du CODEF, l'institution acquiert également le suivi de l'emploi par la présentation régulière des statistiques de la direction départementale du travail et de l'emploi, ce qui renforce la compréhension des conditions économiques de l'époque par l'ensemble des acteurs présents, surtout dans une région particulièrement touchée par la crise<sup>47</sup>. La relation formation – industrie doit ainsi se renforcer, malgré la limite réelle du pouvoir décisionnel du comité. Tout cela n'empêche pas les travaux des diverses commissions, à la lecture des procès-verbaux, de prendre un tour particulièrement administratif et beaucoup moins éclairant quant à la vision des différents acteurs sur l'enjeu de formation.

L'implication des dirigeants d'entreprises semble ne pas souffrir de ces modifications. L'évolution de la composition du comité montre l'implication durable de ces délégués patronaux<sup>48</sup>.

---

<sup>45</sup> Le rôle de conseiller de l'enseignement technique, puis technologique, s'est substitué à la fonction d'inspecteur (bénévole) de l'enseignement technique pour les représentants des mondes professionnels à la suite du décret du 28 mars 1946.

<sup>46</sup> ADL, 1192 W 71, réunion du CODEF du 3 novembre 1972.

<sup>47</sup> ADL, 1192 W 72.

<sup>48</sup> ADL, 1192 W 72 et 1205 W 88. Il sera rédigé à terme un tableau analytique des nominations aux comités départementaux, avec notamment la distinction entre représentants délégués des employeurs et personnes nommées en tant que conseillers de l'enseignement technique/technologique.

Année retenue à titre indicatif	Principaux représentants des employeurs de la région stéphanoise au sein du comité départemental
1964	Jean Carre (secrétaire général de l'Association des syndicats métallurgiques patronaux de la Loire <sup>49</sup> ) Jean Dansard (président de la chambre syndicale de la fabrique française de tresses de Saint-Chamond) Albert Fassolette (président de la Fédération du bâtiment et des travaux publics de la Loire ; entrepreneur en plâtrerie-peinture à Roanne) Arsène Fouillet (président de la Chambre de métiers de Saint-Étienne et Montbrison, artisan mécanicien) Joseph Hauptmann (maître-imprimeur, entrepreneur en pièces détachées pour cycles, au titre de conseiller de l'enseignement technique) Jean Jacquemond (entrepreneur en boulonnerie, La Ricamarie ; président du conseil d'administration de l'Association scolaire professionnelle – Sainte-Barbe) François Margand (président de la chambre de commerce de Saint-Étienne et Montbrison, ancien président des Houillères du bassin de la Loire) Alexis Métais (Éts Burlat, tréfilerie à L'Étrat) Francisque Ulmer (maître-imprimeur)
1968	Jean Dansard Roger Donot (directeur CIPO CAFL <sup>50</sup> , également conseiller de l'enseignement technique) Albert Fassolette Joseph Hauptmann (au titre de conseiller de l'enseignement technique) Lucien Lermusiaux (directeur de la SCEMM <sup>51</sup> , également conseiller de l'enseignement technique) François Margand Alexis Métais Jean Mourier (fabricant de rubans, Saint-Étienne) Paul Roche (Éts Samuel Roche – textile, au titre de conseiller de l'enseignement technique) Francisque Ulmer
1975	Philippe Courbon (ingénieur électricien, conseiller de l'enseignement technologique) Albert Fassolette Pierre Frénéat (entrepreneur en électricité) Joseph Hauptmann Lucien Lermusiaux Paul Roche Henri Sagnial (délégué de la Chambre de métiers de Saint-Étienne, mécanicien)
1979	Roger Donot (au titre de conseiller de l'enseignement technologique) Albert Fassolette Édouard Guille (au titre de la chambre de commerce de Saint-Étienne) Paul Roche Guy Rousselot (directeur de formation Creusot-Loire)
1982	Roger Donot (au titre de conseiller de l'enseignement technologique) Albert Fassolette Pierre Frénéat Edouard Guille (au titre de la chambre de commerce de Saint-Étienne) Paul Roche Pierre Sangouard (cadre Creusot-Loire Ondaine – formation)

Du côté des syndicats de salariés et de cadres, les principaux leaders départementaux sont également appelés à siéger dans ces comités. C'est le cas à la CFDT, dont certains membres siègent également en tant que conseillers de l'enseignement technique ou pour d'autres

<sup>49</sup> L'ASMPL devient Syndicat métallurgique patronal de la Loire (SMPL) en 1980 (intégration de la Chambre syndicale patronale de la métallurgie et de la mécanique du canton de Rive-de-Gier), puis UIMM Loire en 2001.

<sup>50</sup> Cf. *infra*.

<sup>51</sup> Société de construction d'équipement de mécanisations et de machines, machines-outils pour l'industrie automobile, Saint-Étienne. Sous-traitant intégré au groupe PSA.

institutions<sup>52</sup>. Les dirigeants de l'union régionale CGC sont également impliqués<sup>53</sup>, tout comme ceux de l'union départementale de la CGT-FO<sup>54</sup>. La CGT semble quant à elle privilégier des délégués en activité professionnelle.

Les mutations sont importantes dans l'organisation départementale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Le premier élément échappe progressivement aux acteurs des mondes professionnels, exprimant autant des besoins en mutation dans une économie qui se tertiarise que les effets de la secondarisation de ces filières de formation. Le second au contraire tend à l'institutionnalisation en s'émancipant de ses bases. C'est ainsi qu'apparaissent de nouveaux chantiers à entreprendre pour les milieux économiques locaux, dans l'apprentissage, la formation continue et l'enseignement supérieur.

### **Les acteurs locaux et la formation : des initiatives pour le développement économique**

La perte relative d'autorité des employeurs dans les instances de la formation, à défaut d'être une perte de légitimité, s'inscrit surtout dans les filières de formation initiale scolarisée. Les espaces des possibles existent néanmoins, particulièrement dans les domaines où tout reste à créer localement. Les années 1968, et d'une manière générale les Trente Glorieuses<sup>55</sup> voient le recul des formes traditionnelles d'encadrement de la population. Le paternalisme, au sens développé par Gérard Noiriel, a déjà entamé son irrémédiable dissolution durant la décennie 1950<sup>56</sup>. Au contraire, les principes du management venus des États-Unis commencent à se diffuser les entreprises françaises<sup>57</sup>. La généralisation de la psychotechnique – déjà entamée dans l'industrie automobile dès l'entre-deux-guerres –, l'émergence de la sociologie des organisations, de la rationalisation technique et comptable et la mise en question des relations industrielles au sein de l'entreprise donnent de nouveaux outils aux dirigeants et aux cadres. Le rapport entre la production et la formation n'échappe pas à ces remises en question. Dans le cadre du Plan, surtout à partir du IV<sup>e</sup> (1959-1965), les besoins numériques en qualifications supérieures sont quantifiés, motivant la création de nouvelles écoles et le développement du perfectionnement professionnel<sup>58</sup>. Les bases nécessaires en formation doivent « monter en gamme », tant en enseignement général (français, mathématiques, langues vivantes), que dans les matières scientifiques (physique, chimie, biologie, mécanique) ou techniques. Ceci explique la hausse de l'âge de scolarisation obligatoire instauré par la réforme Berthoin, qui se

---

<sup>52</sup> C'est le cas de Paul Brayet, conseiller de l'enseignement technique et longtemps salarié de l'Assedic de Saint-Étienne, et d'André Piégay, orienteur au Centre d'information et d'orientation de Saint-Étienne.

<sup>53</sup> Charles Combes et Roger Donot.

<sup>54</sup> Tony Peyre et Maurice Piolet.

<sup>55</sup> Même si l'appellation inventée par Jean Fourastié mériterait d'être relativisée face à la montée précoce de la pensée de crise dans les vieux bassins industriels comme celui de Saint-Étienne.

<sup>56</sup> Gérard Noiriel, « Du "patronage" au "paternalisme". La restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *Le Mouvement social*, n°144, 1989, p. 17-35.

<sup>57</sup> Luc Boltanski, *op. cit.*

<sup>58</sup> Le fameux objectif de formation de 10 000 ingénieurs par an est conçu à cette occasion (Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *op. cit.*, p. 395).

traduit par une élévation du niveau de sortie des élèves et une refonte progressive du cursus au sein du second degré ainsi constitué.

### *Les entreprises et les professions face à la formation*

Les notables industriels de la seconde industrialisation laissent progressivement la place à une nouvelle génération de dirigeants, prêts à remettre en question l'organisation industrielle traditionnelle du bassin. Déjà, avant même 1964, les principales écoles d'apprentissage d'entreprises ont disparu : la Société des forges et ateliers du Creusot (groupe Schneider) a fermé celle de l'usine de La Chaléassière en 1956<sup>59</sup>, la CAFL arrête celles de Firminy et de Saint-Chamond entre 1959 et 1961<sup>60</sup>. L'existence de centres d'apprentissage publics et privés, formant des ouvriers qualifiés, motive cet abandon. La faiblesse récurrente de l'implication patronale dans l'organisation rationnelle de l'apprentissage – soit de la part des grands donneurs d'ordres possédant la masse critique pour la prendre en charge, soit par le biais d'une action collective dont nous avons déjà évoqué la difficulté dans le contexte stéphanois – demeure une réalité<sup>61</sup>. Pour autant, les plus importantes entreprises industrielles du bassin considèrent l'importance de la formation de leurs travailleurs. Les Houillères du bassin de la Loire (HBL) demandent, comme d'autres compagnies minières, et obtiennent en 1947 la création du CAP de mineur de fond<sup>62</sup>.

---

<sup>59</sup> Archives nationales des mondes du travail – ANMT, 167 AQ 6, conseil d'administration du 19 décembre 1956.

<sup>60</sup> ADL, 32 J 20 (comité d'entreprise des usines de l'Ondaine), et *CAFL Informations*, PER 147\_1. L'école de l'usine Jacob Holtzer, particulièrement réputée, a fermée vers 1936 durant une forte contraction du personnel.

<sup>61</sup> Contrairement à la région lyonnaise par exemple, les professions et les grandes entreprises régionales n'ont que faiblement institutionnalisé l'apprentissage maison. Une entreprise comme Manufrance par exemple a toujours privilégié le débauchage pour recruter ses ouvriers qualifiés, par le jeu de meilleurs salaires et d'avantages sociaux. Dans le même temps, la rationalisation avancée d'une entreprise déjà taylorisée après 1918 lui permet de recourir de manière importante à un personnel non qualifié (Jean-Paul Burdy, « Entre l'atelier artisanal et la manufacture taylorisée : les ouvriers du cycle à Saint-Étienne, 1900-1950 », Yves Lequin et Sylvie Schweitzer (dir.), *L'usine et le bureau. Itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1990, p. 75-92).

<sup>62</sup> Les évolutions techniques du métier durant les années 1930, par la mécanisation et la division du travail, fait évoluer la conception des besoins en formation de la part des ingénieurs d'exploitations (Jean-Louis Escudier, « L'enfance du mineur au travail et formation des enfants dans l'industrie houillère de 1780 à 1940 », Thérèse Charmasson (dir.), *Formation au travail, enseignement technique et apprentissage*, Paris, Éditions du CTHS, 2005, p. 236). Durant la Seconde Guerre mondiale, les ingénieurs expriment de manière claire la nécessité d'une certification afin d'encourager la formation de mineurs motivés et qualifiés (Session d'information et d'étude des ingénieurs chefs de service de formation professionnelle, 1<sup>er</sup> au 9 mai 1945. ADL, 1 ETP 2887). Les houillères de la Loire ont ainsi complété la formation interne de leurs personnels. L'apprentissage minier prend fin avec les années 1960, pour laisser intégralement la place à la conversion des personnels (*Cf. infra*). À noter qu'il existe aussi un CAP d'électro-mécanicien des mines de houille, qui se prépare depuis 1941 en partie au sein du site Mimard, et qui recrute parmi les mineurs de fond titulaires du CAP, les meilleurs apprentis mineurs voire les élèves d'écoles techniques en métaux ou électricité (ADL, 15 J 373, 15 J 2391, 15 J 2395).

*Une grande entreprise face à la formation : la Compagnie des ateliers et forges de la Loire*

L'exemple le plus intéressant reste celui de la Compagnie des ateliers et forges de la Loire, autrement dite CAFL, qui devient en 1970, par fusion avec la SFAC, l'entreprise Creusot-Loire<sup>63</sup>. Elle résulte de la fusion successive des quatre principales compagnies : les Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, la Compagnie des fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne, les Établissements Jacob Holtzer et les Aciéries et forges de Firminy<sup>64</sup>. La concentration de la sidérurgie du bassin stéphanois a lieu en 1952-1953. Refusée à la fin des années 1940, celle-ci s'impose après le départ de l'ancienne génération de dirigeants (Théodore Laurent chez Marine, Marcel Dumuis à Firminy, Louis Vergniaud chez Holtzer) avec l'ouverture du Marché commun dans le cadre de la CECA<sup>65</sup>. La mise en commun des ressources en hommes et en équipements révèle de manière aiguë les problèmes structurels de la nouvelle entité. La principale prise de conscience concerne le niveau de formation de la maîtrise. Une enquête interne est menée à partir de la situation des effectifs de l'Ondaine en 1955<sup>66</sup>. La comparaison avec les résultats de la grande enquête menée par l'Union des industries métallurgiques et minières en mars 1954 est sans appel : le taux de non-diplômés au sein des qualifications intermédiaires est préoccupant.

L'entreprise s'étant engagé à ne pas recourir à des licenciements, contre une importante subvention de la Haute autorité de la CECA et du gouvernement, le choix est fait de trouver des solutions en interne. Le recrutement est rapidement limité, expliquant la fermeture des écoles d'apprentissage internes. Le personnel de plus de 65 ans est mis en retraite immédiate. De nombreux ouvriers sont adaptés à un nouveau poste, à un nouvel atelier voire à un nouveau métier. La direction, sous l'impulsion de Marcel Macaux, décide de recourir au perfectionnement professionnel à l'intérieur de l'entreprise. À partir de l'école d'apprentissage de Firminy, dirigée par Roger Donot<sup>67</sup>, est créée en 1955 une école de maîtrise interne : le Centre d'information, de perfectionnement et d'orientation (CIPO), qui deviendra Creusot-Loire Formation au moment de la fusion. De nombreuses sessions de formation tous niveaux sont alors organisées, comme résumé dans le tableau suivant<sup>68</sup>.

<sup>63</sup> Pour simple mention, à cette date l'usine de la Chaléassière ne fait plus partie de la SFAC mais de l'entreprise HES Ernault-Somua, toujours liée au groupe Schneider.

<sup>64</sup> Parmi les grandes aciéries de la région, seuls les Établissements Marrel Frères de Rive-de-Gier conservent alors leur autonomie.

<sup>65</sup> Philippe Mioche, *La sidérurgie et l'État en France des années quarante aux années soixante*, thèse de doctorat d'histoire, dir. François Caron, Univ. Paris IV, 1992 ; voir également pour une approche ciblée sur la CAFL : Philippe Mioche et Jacques Roux, *Henri Malcor, un héritier des maîtres de forges*, Paris, Éditions du CNRS, 1988.

<sup>66</sup> ADL, 32 J 26.

<sup>67</sup> Roger Donot est d'abord directeur de l'École d'apprentissage des Aciéries et forges de Firminy (ADL, 57 J 44, lettre de Roger Donot à Georges Bidault du 20 juin 1949), avant de devenir ingénieur principal et directeur du CIPO de la CAFL puis de Creusot-Loire Formation. Il s'est engagé pour la formation professionnelle en région stéphanoise durant plus d'une vingtaine d'années. Il a également été élu MRP et adjoint au maire d'Eugène Claudius-Petit à Firminy entre 1953 et 1959 (Jean Vigouroux, *Firminy 1919-1992*, édité à compte d'auteur, 1995, p. 25-26).

<sup>68</sup> La désignation des candidats est faite par la direction, en accord avec les chefs de service. Il n'y a ainsi pas de court-circuitage de la hiérarchie. Il existe aussi une possibilité de désignation directement par les chefs de service

Formation initiale interne	Formation continue interne	Formation continue externe
Écoles d'apprentissage : Holtzer (fermeture avant 1940) ; Firminy (fermeture en 1960) ; Saint-Chamond (fermeture en 1961)	Centre d'information, de perfectionnement et d'orientation – CIPO (Saint-Étienne, 1955) : sessions de formation d'agents de maîtrise (1955), de techniciens et dessinateurs (1960), d'agents d'étude du temps (1961), de représentants et chefs d'agences de vente, de jeunes ingénieurs, etc.	Promotion sociale (préparation CAP ou brevet professionnel, lycées techniques et collèges d'enseignement technique des villes du bassin)
Centre de formation professionnelle accélérée (Saint-Chamond, ex-école d'apprentissage des Forges et aciéries de la Marine ; usine du Marais, Saint-Étienne)	Sessions organisées par les services techniques du personnel (STP) et de formation (Ondaine, Saint-Étienne : reconversion professionnelle, <i>Training Within Industry</i> , formations spécifiques OS, sécurité), cours du soir, conférences.	Cercle d'études des métaux (École des Mines, 1928) Centre régional associé au CNAM (Saint-Étienne, 1958) Centre interprofessionnel de promotion de la Loire (Saint-Étienne, 1957)

Le recrutement d'ouvriers qualifiés n'est pas totalement arrêté par l'entreprise durant les années 1960, le *turn-over* restant important durant la période. Afin de former les recrues au-delà de l'âge scolaire, un centre de formation professionnelle accéléré est installé dans les ateliers de l'usine de Saint-Chamond, dans la continuité de l'ancienne école d'apprentissage, puis un autre dans l'usine du Marais à Saint-Étienne<sup>69</sup>. L'entreprise envoie et/ou encourage également ses salariés à suivre des formations en dehors de l'entreprise.

La CAFL profite de la généralisation de l'usage de la psychotechnique et des autres apports constituant les techniques de gestion pour organiser la promotion de son personnel<sup>70</sup>. Le but est clairement l'augmentation de la productivité, par la baisse des rebuts ou la prévention des accidents du travail<sup>71</sup>. Cette volonté de rationaliser la production par le biais de la formation ne semble pas empêcher tous enjeux de personnes et de pouvoir au sein des établissements<sup>72</sup>.

À côté du CIPO, qui fonctionne sous convention avec le ministère des Affaires sociales à partir de mai 1967<sup>73</sup>, les principales usines du groupe possèdent également leurs services techniques du personnel, responsables de la planification et de l'organisation des actions de formation continue<sup>74</sup>. La loi oblige toute entreprise à négocier un plan de formation en comité d'entreprise, qui à partir des lois de 1971 doivent être dotés de commissions formation en leur

---

ou de candidature directe, avec une lettre contresignée par le chef de service (réunion de la commission des usines du centre du Comité central d'entreprise du 21 novembre 1955, ADL, 32 J 15).

<sup>69</sup> *Connaissance de la Loire*, numéro spécial éducation-formation, tome 2, juillet 1971, page 165.

<sup>70</sup> Ces techniques de sélection et d'orientation sont également pratiquées à la même époque par les centres d'orientation scolaire et professionnelle et par le centre de sélection psychotechnique de la chambre de commerce de Saint-Étienne.

<sup>71</sup> Le journal de l'entreprise *CAFL Informations* montre la volonté de mettre en place une émulation entre les différents ateliers sur ces sujets.

<sup>72</sup> ADL, 32 J 80, Paul Gaume, *L'action psychologique chez Creusot-Loire Ondaine*, mémoire ronéotypé, 1985. L'auteur, employé de l'usine de l'Ondaine, se plaint amèrement que sa promotion ait été stoppée par son action syndicale au sein de la CFDT, malgré les stages de formation interne auxquels il a accepté de participer sur injonction de ses supérieurs.

<sup>73</sup> ADL, 1192 W 89, lettre de Roger Donot au Préfet de la Loire du 17 décembre 1973.

<sup>74</sup> ADL, 32 J 29, CAFL, Services techniques du personnel, stage de formation, mémoire de 1957.



sein. Pour autant, la CAFL n'a pas attendu l'obligation légale pour permettre, par exemple, des congés éducation sous conditions décidées par les accords d'entreprises<sup>75</sup>.

### *Les professions et la prise en charge de leurs filières de formation initiale*

Du côté des professions, les réalisations sont plus timides. Seuls le bâtiment et l'artisanat ont pris en charge la formation de leurs apprentis durant la période. Dès l'hiver 1944, devant les besoins énormes que devaient susciter la reconstruction du pays et de la région stéphanoise – touchée par l'occupation allemande et plus tard par le bombardement allié du 26 mai 1944 – le secteur du bâtiment demande la création d'une école de métiers à Saint-Étienne<sup>76</sup>. Mais l'impossibilité foncière de construire un tel établissement aboutit à sa création à Néronde, au nord de la plaine du Forez, loin de l'économie stéphanoise. Le recrutement de la profession se fait alors surtout par le biais de la formation professionnelle accélérée, notamment au sein du centre de Saint-Étienne dont il sera question plus tard<sup>77</sup>.

La Fédération du bâtiment et des travaux publics de la Loire n'abandonne pas pour autant ses demandes de création d'école en région stéphanoise. L'incapacité chronique des collectivités locales à s'accorder sur un projet de lycée technique du bâtiment, malgré différents projets formulés entre 1955 et 1973 (La Talaudière, Le Chambon-Feugerolles, Saint-Just-sur-Loire, Saint-Étienne, etc.), conduit à un échec<sup>78</sup>. Devant ces attermoissements, que l'administration ne parvient pas à résoudre, la profession se résout à l'ouverture d'un atelier-école pour apprentis à Saint-Étienne, dans une ancienne usine de la CAFL, à la rentrée 1964. L'initiative des dirigeants de la Fédération que sont Michel Cluzel – dont le nom a d'ailleurs été donné au CFA – Albert Fassolette ou le secrétaire général Abel Saltel a su se pérenniser dans la durée.

La situation de l'artisanat est plus fragile. À la suite de la suppression des cours professionnels par les lois de juillet 1971, la chambre de métiers de Saint-Étienne doit faire face à la nécessité de fonder un centre de formation agréé, afin de prendre la suite des différents cours professionnels. Les locaux sont trouvés dans le quartier de la Rivière, à Saint-Étienne, dans une ancienne usine textile<sup>79</sup>. L'acquisition est faite conjointement par la chambre de métiers, la chambre de commerce et l'Association pour la rééducation et la promotion professionnelle et sociale des handicapés. L'ouverture du centre de formation de la rue des Mouliniers se fait dès la rentrée 1974, deux années avant l'obligation légale<sup>80</sup>. Les premières sections concernent les métiers de la réparation automobile, les métiers de bouche, la préparation en pharmacie, la vente, la coiffure et les fleurs. Des formations d'aciéristes sont

<sup>75</sup> ADL, 32 J 16, Accord d'entreprise CAFL du 6 décembre 1960.

<sup>76</sup> *Bulletin de la Chambre de commerce de Saint-Étienne*, année 1944, n°1, réunion du 28 février 1944.

<sup>77</sup> Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *op. cit.*, p.339-343.

<sup>78</sup> L'implantation dans le LEP de Langonand (Saint-Chamond) est un échec cuisant dans les années 1980, aboutissant à la fermeture de l'école (témoignage d'Henry Destour, ancien inspecteur adjoint d'académie de la Loire).

<sup>79</sup> Archives municipales de Saint-Étienne – AMSE, 1 R 296.

<sup>80</sup> Le nom complet est Centre de formation des apprentis du commerce, de l'industrie et de l'artisanat de Saint-Étienne et Montbrison (CFA CIASEM).

ajoutées dès 1976<sup>81</sup>. Néanmoins, malgré cet apport ultérieur, les difficultés financières du centre se font rapidement jour<sup>82</sup>. Les rentrées escomptées par la voie de la taxe d'apprentissage ne peuvent plus compter sur les entreprises de l'imprimerie. La profession a en effet décidé de remplacer les formations par apprentissage par des formations de niveau BEP, d'abord sur le site Mimard dès 1975, puis au sein du lycée d'enseignement professionnel du Bardot à la rentrée 1977. Le déficit budgétaire de l'établissement éclate au grand jour en 1980. La chambre de métiers obtient, après avoir menacé de fermer l'école, une aide de l'État. L'instabilité financière du CFA des Mouliniers ne s'est pourtant jamais résolue, et la menace de fermeture est encore une réalité aujourd'hui<sup>83</sup>.

### *L'investissement tardif de la chambre de commerce*

Comme il a été exposé en introduction, l'action collective patronale en matière de formation professionnelle a longtemps brillé par son absence, à l'exception de l'initiative de quelques professions comme l'imprimerie et l'armurerie, et encore par le biais des écoles municipales<sup>84</sup>. La chambre de commerce de Saint-Étienne ne s'est jamais impliquée directement dans l'organisation d'établissements de sa création en 1832 jusqu'aux années 1950, se limitant à de faibles subventions pour financer des récompenses aux meilleurs élèves<sup>85</sup>. Malgré le modèle des écoles supérieures de commerce et les velléités stéphanoises d'accéder au statut de capitale régionale émancipée de l'influence lyonnaise<sup>86</sup>, la chambre s'est toujours accommodée de la seule école lyonnaise, dont elle est même actionnaire à sa création en 1872<sup>87</sup>. Le discours dominant dans le patronat local est le faible besoin d'enseignement supérieur dans le bassin<sup>88</sup>. L'école primaire supérieure de commerce de la rue des Frères Chappe (devenue plus tard collège moderne et technique avant son déménagement

<sup>81</sup> Archives départementales du Rhône – ADR, 1627 W 6. La régionalisation de l'apprentissage, la passation des conventions entre les CFA et les préfets de région obligent à s'intéresser aux archives de la région Rhône-Alpes pour le suivi de ce type de formation.

<sup>82</sup> ADL, 1298 W 54.

<sup>83</sup> Voir par exemple le rapport de la cour régionale des comptes d'Auvergne et Rhône-Alpes de juillet 2012 (consulté le 1<sup>er</sup> février 2014).

Source : <http://www.ccomptes.fr/content/download/48739/1351677/version/1/file/ARA201120.pdf>.

<sup>84</sup> À noter l'exception de la période 1940-1944, où le patronat métallurgique organise son propre centre de formation professionnelle à Saint-Étienne, et où le patronat régional en lien avec la chambre de commerce met sur pied une association gestionnaire d'autres centres de formation professionnelle, notamment féminins. Ces initiatives ne survivent pas à la Libération.

<sup>85</sup> Cf. *Bulletin de la Chambre de commerce de Saint-Étienne*, subventions annuelles.

<sup>86</sup> Monique Luirard, « Vers une région économique de Saint-Étienne (1917-1942) ? », *La région et la vie régionale*, Saint-Étienne, CIER-SR, 1975, p. 91-104.

<sup>87</sup> La chambre possède ainsi dix actions, ce qui reste faible par rapport aux 2240 émises (ADL, 13 J 183, fonds de la chambre de commerce de Saint-Étienne). Sur l'émergence des écoles de commerce en France, voir Marianne Blanchard, *Socio-histoire d'une entreprise éducative : Le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIXe siècle – 2010)*, thèse de doctorat de sociologie, dir. Stéphane Beaud, EHESS, 2012. Pour la vocation régionale des écoles de commerce, on pourra se référer au chapitre VI de l'ouvrage de Stéphane Lembré (*op. cit.*, p. 280-296).

<sup>88</sup> Même si son étude s'arrête à 1914, le travail de Nicole Verney-Carron montre bien le désintérêt relatif des élites stéphanoises pour ce type de formation, expliquant le retard de développement régional de l'enseignement supérieur (Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier. Les élites économiques de la région stéphanoise au XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1914)*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 1999, p. 385-392).

au Portail Rouge) est d'ailleurs souvent appelée « école supérieure de commerce » dans les *Bulletins* de la chambre de commerce.

Durant les années 1920 à 1940, les élites patronales de la région stéphanoise, à travers la chambre de commerce, ont ainsi privilégié dans leurs discours la figure de l'ouvrier qualifié et l'importance des savoir-faire. Leur position légitime alors l'apprentissage ouvrier – notamment au sein d'écoles techniques tenues par des religieux. Les décideurs économiques n'ont pourtant jamais su se mobiliser autour d'un objectif commun, par exemple la mise en place d'un comité collecteur de la taxe d'apprentissage. Le but aurait été une répartition équitable entre les écoles techniques publiques et privées de la région. La raison de l'échec en 1928-1929 est double : le risque de désavantager les écoles privées qui ne vivent que grâce à leur générosité, et le refus d'augmenter les centimes additionnels sur les cotisations à la Chambre de commerce<sup>89</sup>.

La prise de conscience apparaît ainsi tardive. Les premières initiatives restent timides : des cours de vente de niveau CAP sont organisés, par correspondance ou en cours du soir à l'annexe du lycée technique de jeunes filles de la rue Jean-François Revollier à Saint-Étienne<sup>90</sup>. Des cours du soir d'étalage et de perfectionnement pour représentants de commerce sont aussi créés au sein des locaux de la chambre, qui doit également gérer un grand nombre de contrats d'apprentissage.

Au-delà de ces premières réalisations relativement limitées, la question de la formation à la gestion des entreprises, négligée jusque là, aboutit à l'ouverture en 1961, dans les locaux de l'ancienne Condition des soies, d'une école de commerce<sup>91</sup>. Celle-ci accueille à la fois une annexe de l'École supérieure de commerce de Lyon, avec classes préparatoires et première année, et un Institut supérieur de gestion commerciale, formant des techniciens supérieurs et cadres moyens de la spécialité<sup>92</sup>. C'est une réussite rapide, au vu des résultats décrits par la presse locale, et de l'augmentation des effectifs. Les dirigeants d'entreprises de la région ont enfin pris en charge l'enjeu de la formation commerciale et de la gestion des entreprises, dans une économie devenue concurrentielle pour les firmes régionales.

---

<sup>89</sup> ADL, 9 M 236. L'attachement du patronat stéphanois à l'idée de liberté se manifeste, au sein de la chambre, par la volonté d'organiser un centre facultatif d'orientation professionnelle, qui serait concurrent du service départemental existant (*Bulletin de la chambre de commerce de Saint-Étienne*, années 1939-1940). Le centre de sélection psychotechnique créé par la chambre en 1951 se veut par contre complémentaire du centre public d'orientation, bien que les besoins en qualification aient évolués.

<sup>90</sup> Anne Chassagneux, *La région stéphanoise et la formation professionnelle*, DES, faculté de lettres de Lyon, 1958, p. 26 ; AMSE, 1 R 297, délibération du CM du 20 juin 1967.

<sup>91</sup> Rémy Annino, *Des idées et des hommes au service de la ville, Saint-Étienne janvier 1948-décembre 1964, les municipalités d'Alexandre de Fraissinette*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Monique Luirard, Univ. Saint-Étienne, 1990, p. 162.

<sup>92</sup> ADL, 650 VT 53. Longtemps les sections de techniciens supérieurs ont recruté sur concours sans exigence du baccalauréat, contrairement aux ESC. L'école stéphanoise devient elle-même officiellement une école supérieure de commerce en 1991. L'ESC Saint-Étienne, suite à la perte de son grade master, a lancé en 2012 un processus de rapprochement avec l'EM Lyon qui doit aboutir à sa disparition, au profit d'un campus délocalisé de l'établissement lyonnais.

### *Les nouveaux acteurs de la formation professionnelle en région stéphanoise*

Si l'épisode du CARS n'a pas abouti à des réalisations concrètes, le cadre du Comité d'expansion économique de la Loire (CEEL) mis en place en 1956 a permis la réflexion sur les moyens nécessaires au développement économique régional. De nombreuses discussions, conférences, souvent en lien avec le Crésal, ont fait émerger de nouveaux enjeux comme la formation professionnelle<sup>93</sup>. L'influence grandissante d'un patronat progressiste, tourné vers la modernité, dans la lignée du catholicisme social, se voit notamment dans le cadre du Centre interprofessionnel de promotion de la Loire, autrement dit CIPL.

#### *Le Centre interprofessionnel de promotion de la Loire : former la maîtrise des PME*

L'association est créée le 11 septembre 1957, notamment par celui qui reste sa principale figure, l'industriel Joseph Hauptmann<sup>94</sup>. Né en 1909, licencié de droit de la faculté de Lyon, il devient maître imprimeur à Saint-Étienne. Suite à la disparition de son frère Henri en 1956, il récupère l'entreprise fondée par leur père Achille dans le quartier du Soleil, spécialisée dans les pièces de cycles. Cet homme-clé des réseaux scouts en région stéphanoise est un fin connaisseur des élites locales<sup>95</sup>. Alors président du tribunal de commerce de Saint-Étienne, il s'inscrit dans la continuité des engagements de son frère, notamment au sein du Comité d'expansion<sup>96</sup>. Impliqué depuis les années 1940 dans l'organisation des cours professionnels de l'imprimerie, il s'engage alors dans la question de la formation continue et de la promotion sociale.

Le CIPL est conçu dès l'origine comme la réunion « *de jeunes industriels, de commerçants, de membres de professions libérales conscients que l'investissement en cellules grises, donc en formation-éducation était au moins sinon plus que l'investissement matériel* »<sup>97</sup>. L'organisme est tout d'abord destiné aux dirigeants de PME locales, comme l'annonce son slogan « *Au service des hommes et des entreprises* ». L'idée du perfectionnement s'impose en effet progressivement dans une région longtemps attachée à la figure de l'autodidacte. Les statuts de 1957 exposent clairement les objectifs du centre<sup>98</sup>.

<sup>93</sup> ADL, 57 J 52 (correspondance Georges Bidault), invitations aux journées d'études du comité d'expansion économique de la Loire.

<sup>94</sup> La création du CIPL semble avoir pour point de départ une discussion de 1954 entre membres de la section Loire du Centre des jeunes patrons, à la suite d'un exposé de Joseph Hauptmann sur l'organisation des cours professionnels de l'imprimerie, et qui a résulté sur la mise en avant du lien entre formation des hommes et productivité des entreprises (minute préfectorale du 4 octobre 1956, ADL, 1192 W 92).

<sup>95</sup> Philippe Laneyrie, *op. cit.*

<sup>96</sup> Il sera aussi président de la Chambre syndicale du cycle de Saint-Étienne, membre du bureau de l'ASMPL, fondateur d'un organisme collecteur des fonds de formation continue, l'AGEFOS PME Rhône-Alpes. Joseph Hauptmann, président du CIPL jusqu'en 1991, est décédé en 2001. Son nom a été donné au lycée professionnel du Bardot en 1993.

<sup>97</sup> Rémy Annino, *op. cit.*, p. 144. Le mémoire expose de manière claire les liens d'amitié unissant Annino et Hauptmann.

<sup>98</sup> Rémy Annino, *op. cit.*, annexe n°17.

Article 1 – Formation – Objet.

[...] Les buts du centre sont :

1. Favoriser la promotion de l'homme en l'aidant à développer sa formation générale, en vue du complet épanouissement de toutes ses facultés.
2. Faciliter la promotion du travail pour tous ceux qui désirent parfaire leurs connaissances et leur formation en poursuivant leur activité professionnelle.
3. Favoriser le perfectionnement scientifique, technique, ainsi que l'enseignement des méthodes d'organisation, de préparation et de simplification du travail, afin d'améliorer la qualification professionnelle à tous niveaux.
4. Aider l'amélioration des conditions d'apprentissage dans les diverses branches professionnelles et favoriser l'action des services départementaux d'orientation professionnelle.

À cet effet, le Centre se propose de promouvoir des cours et des conférences, de s'intéresser à tous organismes existants ou à créer, et en vue de favoriser la coordination des efforts de faire éventuellement à leur égard, et sur leur demande, tous actes de publicité, de gestion et d'administration.

L'enseignement qu'il envisage notamment de dispenser, se situe à des niveaux distincts :

- Cadres supérieurs
- Cadres moyens, techniciens et assimilés
- Ouvriers

Chacun de ces niveaux étant pris en charge par des commissions spécialisées.

Le CIPL, qui est associé au Commissariat général à la productivité<sup>99</sup>, se veut avant tout un groupe de pression, à même de faciliter les réalisations et les prises de décisions des acteurs publics. Un tournant a lieu vers 1963-1964. L'association devient alors également un prestataire direct de formation.

Le centre est actif dès sa création et obtient rapidement des résultats :

- Il obtient en 1958 la création d'un Centre associé au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), au sein du site Mimard.
- Il finance des cours d'organisation du travail, assurés par des moniteurs du Bureau des temps élémentaires (BTE)<sup>100</sup>. Ceux-ci, d'abord organisés au sein de l'École Sainte-Barbe, sont rapidement déménagés au sein des locaux du site Mimard.
- Il organise également des cours pour la formation de la maîtrise d'atelier, enseignés par des moniteurs de l'AIFP jusqu'en 1967<sup>101</sup>. Le CIPL récupère en gestion directe ces cours dès l'année suivante. D'autres collaborations existent, notamment avec le Centre d'études et de formation du Sud-Est (CEFSE), implanté en banlieue grenobloise.
- Enfin, le centre obtient la mise en place d'une école d'ingénieurs de production pour la mécanique et la métallurgie à Saint-Étienne, l'ENISE.

<sup>99</sup> *La Métallurgie de la Loire* (revue de l'ASMPL), n°251, 5 novembre 1958, page 11 (ADL, 157 W 6).

<sup>100</sup> Le Bureau des temps élémentaires est créé en 1938 au sein du Comité national de l'organisation française (CNOF). L'organisme a pour but la recherche l'amélioration et la rationalisation des procès de production industrielle (Pierre Barbier, « Le Bureau des temps élémentaires, précurseur de l'étude du travail », Dominique Barjot (dir.), *Le travail et les hommes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, 127<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 2002, p. 237-249). Les cours organisés à Saint-Étienne concernent les formations d'agent d'étude du travail, d'agent de méthodes, d'agent d'ordonnancement, d'ingénieurs en gestion de la production.

<sup>101</sup> ADL, 19 J 173 (fonds UD-CFDT), conseil d'administration du CIPL du 1<sup>er</sup> juin 1967. Les cours étaient d'abord du ressort de la Fédération des industries mécaniques et transformatrices de métaux (FIMTM), avant de passer à l'Association interprofessionnelle de formation et de perfectionnement (AIFP).

C'est là une réponse à un besoin local particulièrement ancien<sup>102</sup>. La demande d'implantation d'une école d'arts et métiers en région stéphanoise remonte en effet au moins à 1879<sup>103</sup>. Pour autant, l'enseignement supérieur n'est pas une revendication des employeurs locaux avant les années 1950, les écoles lyonnaises étant suffisantes à leurs yeux. Ce projet d'école illustre la compréhension par les acteurs stéphanois de la nécessité de « forcer le destin », les administrations parisiennes ne semblant pas vouloir développer l'offre publique de formation. Mis au point en grande partie par le directeur de l'École nationale professionnelle Marius Toureau, le programme est rédigé en 1959 en association avec différents organismes représentatifs, comme l'union départementale CFTC. On retrouve ainsi parmi ses concepteurs le président de l'ASMPL et de l'entreprise Francolam Joseph Imbert, l'ingénieur Charles Combes, le directeur du CIPO Roger Donot, le directeur de la SCEMM Lucien Lermusiaux, le chef du centre EDF-GDF de Saint-Étienne Jean Coudeville, le directeur technique de Manufrance René Court, le directeur des Constructions radioélectriques et électroniques du centre (CRC) Georges Bermond – par ailleurs président du Crésal et impliqué dans les réseaux catholiques sociaux – l'ingénieur en organisation de la Société stéphanoise de constructions mécaniques (SSCM) Jacques Schaffran, le directeur de l'École des Mines Louis Neltner et Haubtmann.

Le projet est ambitieux, prévoyant même le recrutement de jeunes ouvriers autodidactes et la formation de techniciens. Si ces points sont retoqués par le ministère de l'Éducation nationale, le projet est suffisamment bien établi pour être accepté, et l'école « ouvre ses portes » à la rentrée 1961, au sein d'un site Mimard saturé<sup>104</sup>. Elle ne dispose de locaux propres qu'à la rentrée 1976. Il faut rappeler que sa création en dehors des directives du Plan ne lui permet pas de bénéficier de financements importants de l'État. C'est également le cas du collège d'enseignement technique conventionné ouvert au Bardot en 1962. La cohabitation difficile des nombreuses filières de formation sur le site Mimard oblige la ville, l'Éducation nationale et le CIPL à collaborer dans l'urgence : la municipalité offre les terrains, l'administration construit les bâtiments et l'association s'engage par convention à fournir les machines pour des formations en mécanique<sup>105</sup>. Le collège du Bardot devient autonome administrativement vis-à-vis du lycée technique d'État Étienne Mimard en 1969<sup>106</sup>.

Le CIPL continue ensuite son action avec la participation de la chambre syndicale de la métallurgie, l'ASMPL. Une préparation aux brevets professionnels de la mécanique (ajusteurs, tourneurs et fraiseurs) est mise en place à partir de 1965, d'abord sur le site Mimard, avant d'être transférée sur le site Fourneyron après son installation définitive<sup>107</sup>. Les

<sup>102</sup> ADL, 1197 W 28.

<sup>103</sup> ADL, 9 M 123, projet d'école d'arts et métiers à Saint-Étienne, 1879-1880. Le conseil municipal de Saint-Étienne émet d'ailleurs le vœu en séance du 23 mai 1947 de voir l'école de Cluny transférée à Saint-Étienne (reprise d'une motion du syndicat de l'enseignement technique de Saint-Étienne CGT ; AMSE, 9 C 2 68).

<sup>104</sup> ADL, 1205 W 113.

<sup>105</sup> Rémy Annino, *op. cit.*, p.147.

<sup>106</sup> L'intérêt de maintenir le site du Bardot sous la direction du LTE tient au bénéfice des revenus du legs laissé par testament par le fondateur de l'entreprise Manufrance Étienne Mimard au profit de l'ancienne école nationale professionnelle. La création du lycée technique municipal Benoît Fourneyron en 1967 pose le problème de la répartition des revenus, question réglée par la mairie en 1968, non sans heurts entre les directeurs des deux lycées (ADL, 683 W 166).

<sup>107</sup> ADL, 19 J 173, conseil d'administration du CIPL du 27 septembre 1965.

brevets professionnels, diplômes hiérarchiquement supérieurs au CAP et de niveau baccalauréat, visent la formation – ou la certification – des futurs ouvriers hautement qualifiés<sup>108</sup>. Les cours de perfectionnement créés à Saint-Étienne en 1927<sup>109</sup> ont véritablement trouvé leur public à partir de la Libération. Le déficit de formation initiale de nombreux travailleurs et le niveau élevé requis pour l'obtention du diplôme incitent le patronat stéphanois à mettre en place ces cours afin de sélectionner les ouvriers les plus capables et de les mettre dans les meilleures dispositions en organisant des cours le samedi<sup>110</sup>.

Dès 1964-1965, l'offre de formation du CIPL continue à s'étoffer. L'association recrute désormais directement ses moniteurs. De nombreuses sessions sont ainsi créées<sup>111</sup>. Un projet de centre de rééducation professionnelle pour handicapés physiques est également lancé<sup>112</sup>. Le CIPL organise également des conférences, comme les réunions Carrefours. Celles-ci, inspirées par les pratiques du CEFSE, consistent en la venue de personnalités généralement extérieures à la région sur des sujets d'actualité intéressant la vie des entreprises. L'association bénéficie pour ses activités de nombreuses subventions du conseil général de la Loire, des principales municipalités du département, du ministère des Affaires sociales, de l'Association nationale de formation et de perfectionnement du personnel d'encadrement (Anfoppe) et de l'Éducation nationale, ces trois dernières par le biais de conventions<sup>113</sup>. Les ressources de la taxe d'apprentissage, puis celles de la taxe de formation continue après les lois du juillet 1971 permettent également de financer les opérations de formation. Ce qui n'empêche pas le CIPL de rencontrer fréquemment des difficultés pour boucler ses budgets, et motive l'effort de publicité en ce sens<sup>114</sup>. L'autre difficulté majeure du CIPL tient à l'instabilité fréquente de ses cadres et moniteurs.

Si au départ les membres du conseil d'administration proviennent tous des établissements de formation ou d'entreprises régionales, le tournant majeur du CIPL dans le champ professionnel stéphanois a lieu en 1964. C'est à cette date que les statuts sont modifiés et prévoient désormais la présence de délégués des principaux syndicats de travailleurs au sein du conseil et des différentes commissions de l'association. Dans le même temps les unions départementales adhèrent elles aussi à l'association.

---

<sup>108</sup> Bulletin d'inscription, sd., Archives municipales de Montbrison – AMM, 9 W 21.

<sup>109</sup> ADL, T 2091, réunion de la commission permanente du CDET du 1<sup>er</sup> juillet 1927

<sup>110</sup> ADL, 19 J 176, commission Brevet professionnel.

<sup>111</sup> Perfectionnement des secrétaires et des téléphonistes, formations à la sécurité, cours d'enseignement général pour la promotion sociale des salariés (certains sont délocalisés hors de Saint-Étienne), sessions de formation économique des salariés dans le cadre de la promotion collective du travail, cours de langue et de français (notamment langue étrangère), opérations de recyclage, etc.

<sup>112</sup> ADL, 19 J 173, conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 1967.

<sup>113</sup> ADL, 19 J 174, bureau du 19 janvier 1970.

<sup>114</sup> ADL, 19 J 173, conseil d'administration du CIPL du 29 mars 1965.

Personnalités syndicales impliquées entre 1964 et 1982	Appartenance syndicale	Observations
Jean-Pierre Battini	FEN Loire	Professeur à l'ENISE
Roger Bonnissol	UD-CGT	Dessinateur à la SSCM
Huguette Bouchardeau	FEN Loire	Professeure agrégée
Paul Brayet	UD-CFDT	Assedic
Étienne Chovet	UD-CFDT	Secrétaire général de l'UD
Victor Duplay	UD-CGT-FO	Agent des services au Trésor
Pierre Gallon	UD-CGT	Technicien supérieur CAFL Marais
Pierre Héritier	UD-CFDT	Employé de banque, secrétaire général de l'UD
Alban Levain	UD-CGT-FO	Agent de sécurité CAFL
Jean-Baptiste Malègue	UD-CFDT	Employé STP CAFL Saint-Chamond
Roger Péliissier	UD-CGT	Professeur de collège d'enseignement technique
André Piégay	UD-CFDT	Orienteur
Maurice Piolet	UD-CGT-FO	Secrétaire général de l'UD, vice-président du CIPL
Claudius Ravachol	UD-CFDT	Typographe <sup>115</sup>
Pierre Romier	UR-CGC	Chef du STP CAFL Marais
Jean Roussillon	UD-CGT	Permanent de l'UD métaux (décès en 1967)
Camille Soutrenon	UD-CFDT	Dessinateur puis technicien CAFL Ondaine

Malgré l'esprit de discussion et de consensus qui prévaut à cette collaboration au sein du CIPL, les sujets de tension ne manquent pas. L'opposition virulente des représentants de la CFDT, notamment par la voix de Pierre Héritier, face à la proposition d'accepter des délégués de la CFDT reconstituée au sein du conseil d'administration en est une<sup>116</sup>. La question des formations intra-entreprises en est une autre, qui rencontre fréquemment l'opposition des syndicats sur le sujet<sup>117</sup>. Leurs délégués n'oublient pas de mettre en avant la nécessité de l'accord du comité d'entreprise et de sa commission formation avant toute opération éventuelle dans ce cadre. C'est le cas de l'usine des Automobiles Peugeot de Saint-Étienne par deux fois, en 1967 et 1970<sup>118</sup>. Devant l'absence de consensus entre syndicats et direction de l'usine, le CIPL préfère renoncer malgré les liens « scouts » unissant Haubtmann et le responsable de la formation de l'usine<sup>119</sup>. L'établissement connaît en effet une situation très conflictuelle à l'époque, qui débouche en 1973 sur des affrontements violents<sup>120</sup>.

Pour autant, le CIPL se défend d'être un centre d'études ouvrières, et ne manque pas d'affirmer que la formation syndicale ne relève pas de la formation du salarié. Cette recherche revendiquée d'objectivité, de construction d'un bien commun qui bénéficie autant aux salariés qu'aux employeurs, ne manque pas d'attirer des critiques de la part des deux camps, d'après les membres du conseil<sup>121</sup>. Joseph Haubtmann reconnaît lui-même les difficultés qui existent

<sup>115</sup> Également vice-président de la Fédération nationale des malades, infirmes et paralysés de France.

<sup>116</sup> ADL, 19 J 173, conseil d'administration du 22 avril 1968.

<sup>117</sup> ADL, 19 J 174, bureau du CIPL du 29 avril 1968.

<sup>118</sup> ADL, 19 J 174. Il s'agit de l'établissement situé avenue de Rochetaillée, anciennement Automoto.

<sup>119</sup> Philippe Laneyrie, *op. cit.*

<sup>120</sup> Alban Graziotin et Jean-Paul Bénetière, *Le conflit Peugeot de 1973*, document audio, 21 mars 2013, source : <http://www.gremmos.lautre.net/spip.php?article22>. Michelle Zancarini-Fournel, 1973, *le 68 stéphanois, symbole des luttes des années 68*, journée d'études du Gremmos « Penser et agir face à la crise dans les "années 1968" ». Les luttes ouvrières dans le bassin stéphanois (1963-1984) », 29 novembre 2013.

<sup>121</sup> ADL, 19 J 174, bureau du 1<sup>er</sup> décembre 1965.



dans la recherche permanente du consensus : « *Nous nous battons pour que la formation ne soit pas entre les mains patronales. Dans les organismes tels que le CEGOS<sup>122</sup> ou le Centre d'Étude du Sud-Est, c'est seulement dans un Comité de perfectionnement que participent les syndicalistes, c'est-à-dire qu'ils n'ont pratiquement pas voix au chapitre. C'est bien dommage et vous savez bien que ce n'est pas du tout ma position. Nous travaillons dans l'intérêt général et ici nous ne devons pas jouer chacun notre personnage comme dans une réunion paritaire ; nous devons faire une équipe qui essaie de s'entendre sur des conditions de travail et des conditions d'action* »<sup>123</sup>.

Malgré cette participation syndicale, le succès du CIPL semble ne pas se démentir au début des années 1970. Les deux cents entreprises adhérentes revendiquées par l'association en 1971 en attestent<sup>124</sup> :

Secteur professionnel	Exemples d'entreprises adhérentes (1971)
Métallurgie	Bennes Marrel, Creusot-Loire, Céfilac, Cégédur, Chavanne-Brun, Ernault-Somua, Forges Stéphanoises, Mavilor, Peugeot, SSCM, etc.
Textiles	Gillet-Thaon, Manufactures réunies de Saint-Chamond, Thuasne, etc.
Travaux publics	Société forézienne de travaux Publics, Stribick & Fils, Thinet, etc.
Industries diverses	Angénieux, BSN, Casino, CRC, Heurtier, Houillères, Manufrance, Prosyn, etc.
Autres organismes	Caisse d'allocations familiales, Cétim, Crésal, Ville de Saint-Étienne, Sécurité sociale, URRSAF, DDASS, Centre hospitalier, etc.

L'implication des cadres et dirigeants d'entreprises régionales dans ses instances marque la reconnaissance par les principaux donneurs d'ordre et quelques PME performantes de la nécessité de formation permanente de leurs salariés. À côté des personnalités déjà présentées, citons également les membres suivants :

<sup>122</sup> La Commission générale de l'organisation scientifique (au départ CGOST) est un cabinet d'organisation créé par la Confédération générale de la production française en 1926, dans le but de diffuser les techniques et méthodes de rationalisation du travail. Si elle s'est fait connaître par la mise au point d'une méthode de calcul des prix de revient en 1928 – qui ne se généralise qu'à partir de la négociation des conventions collectives en 1936, la CEGOS prend son essor à partir de la Libération en développant une véritable offre de formation à destination des cadres et dirigeants d'entreprises (Cf. Antoine Weexsteen, *Le conseil aux entreprises et à l'État en France. Le rôle de Jean Milhaud (1898-1991) dans la CEGOS et l'ITAP*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Patrick Fridenson, EHESS, 1999).

<sup>123</sup> Il est important de rappeler que le CIPL ne se vit pas comme une expérience isolée, mais cherche bel et bien à s'inscrire dans un réseau national d'organismes privés de formation continue, à travers l'Anfoppe par exemple. L'organisation s'informe régulièrement des initiatives d'autres régions industrielles françaises comme le Centre universitaire de coopération économique et sociale (Cuces) à Nancy – sous la houlette du directeur de l'école des mines locale Bertrand Schwartz, l'Association pour le perfectionnement professionnel dans la IX<sup>e</sup> région économique à Toulouse, le Comité interprofessionnel de promotion économique et sociale (Cipes) à Montbéliard (Cf. Pierre Lamard, *Excellence industrielle et formation technique : acteurs, culture, stratégies dans le nord de la Franche-Comté (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, mémoire inédit HDR, 2004), le CEFSE à Grenoble entre autres, ainsi que des réalisations d'entreprises en la matière – la Régie Renault et le Centre inter-entreprises de formation (futur Centre des études supérieures industrielles – Cesi) venant là en principale référence.

<sup>124</sup> Programme de formation 1971-1972 du CIPL, AMM, 9 W 21.

Secteur professionnel	Exemples de personnalités impliquées dans le fonctionnement du CIPL
Métallurgie	Joseph Cholat (directeur administratif CAFL), François Liabeuf (directeur administratif Céfilac), Claude Mellon (ingénieur chef de service au CIPO), Marceau Mousset (directeur de Durpoix et Fond, Rive-de-Gier), Louis Paulet (entrepreneur en estampage au Chambon-Feugerolles, président de l'ASMPL), Henry Rey-Herme (directeur des Ateliers du Furan)
Textiles	Pierre Ladavière (gérant Éts Honoré Vinson), Paul Roche
Industries diverses	Lucien Granet (directeur d'Angénieux), Alexandre Pacrot (ingénieur principal chargé de la formation aux Houillères de la Loire)
Autres organismes	Jean-Charles Domenjoud (directeur du Centre interprofessionnel de productivité de Roanne – CIPRO), Henri Sagnial (Chambre de métiers de Saint-Étienne), Norbert Studer (secrétaire général du Comité d'expansion), Bruno Vennin (directeur du Crésal)

Le secteur métallurgique apparaît ainsi comme le principal bénéficiaire de l'offre de formation du CIPL, ce qui se légitime par le poids de ces industries dans la région stéphanoise<sup>125</sup>. André Vant constate quant à lui que le socle historique de l'association, à savoir les PME n'ayant pas la masse critique nécessaire pour organiser elles-mêmes la formation de leur personnel, se retrouve désormais dépassé par l'adhésion des grandes entreprises<sup>126</sup>. De même, le nouveau cadre de la formation résultant de l'accord interprofessionnel de 1970 et des lois de juillet 1971 oblige le CIPL à se remettre en question<sup>127</sup>. La concurrence menace désormais, qu'elle vienne de prestataires de formation extérieurs à la région (BTE, CEGOS, Entreprise et Personnel, CEFSE, etc.) ou de nouveaux concurrents régionaux, liés aux organisations patronales. Que ce soit par rapport à l'ASMPL, qui fonde alors une Association pour la formation dans les industries métallurgiques de la Loire (AFIML) rapidement dotée d'une « école de maîtrise »<sup>128</sup>, à l'Union des industries métallurgiques et électriques en Rhône-Alpes (UDIMERA) ou à l'Union des organisations patronales de la région Rhône-Alpes (UPRRA), l'ancienneté et la compétence du CIPL ne suffisent plus à lui assurer un monopole sur ces enjeux. L'ouverture vers les grandes entreprises, les administrations et les organismes publics est une première solution.

La seconde solution vient quant à elle de la crise économique résultant du choc pétrolier de 1973. La mise en place à partir de 1974 des dispositifs publics de lutte contre le chômage et en faveur de la reconversion des travailleurs modifie le travail du CIPL. De nouveaux financements sont dégagés par l'État en faveur de stages de formation professionnelle, tant pour l'insertion professionnelle des jeunes – qualifiés ou non, la reconversion, l'adaptation ou la mise à niveau des travailleurs en lien avec les compétences des sections locales de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE)<sup>129</sup>. Ces formations semblent devenir la principale activité du

<sup>125</sup> Les différentes activités de la métallurgie et de la mécanique représentent près de 70 % de l'emploi industriel régional en 1970, et plus de 40 % de l'emploi salarié (hors tertiaire public) dans le même cadre (Étienne de Banville et Jacques Vérilhac, *Saint-Étienne, Le Capital redistribué, histoires industrielles 1970-1982*, Saint-Étienne, Crésal, 1983).

<sup>126</sup> André Vant, *op. cit.*, p. 335-337.

<sup>127</sup> ADL, 19 J 174, bureau du 20 décembre 1971.

<sup>128</sup> ADL, 94 J 317 (archives Brunon-Vallette).

<sup>129</sup> On trouve ici des dispositifs tels les plans emploi jeunes, le Pacte national pour l'emploi, les aides du Fonds national pour l'emploi, etc.

centre sur cette seconde moitié des années 1970, permettant la compensation des baisses de revenus provenant d'un milieu industriel désormais en grande difficulté<sup>130</sup>.

La construction du centre de promotion sociale à La Métare est d'ailleurs un atout de plus pour le CIPL durant cette période. Sa construction est souhaitée dès 1966, et soutenue activement par le maire de Saint-Étienne Michel Durafour<sup>131</sup>. La municipalité met rapidement un terrain à disposition dans le quartier de la Palle, mais le mauvais accueil des habitants du quartier retarde l'installation à 1972. Le centre accueille également les cours d'un autre organisme, l'Institut d'administration et d'économie des entreprises (IAEE)<sup>132</sup>.

*L'Institut d'administration et d'économie des entreprises : préparer les cadres à la gestion*

Dans le prolongement du CIPL, et avec le soutien actif de la chambre de commerce et du Comité d'expansion, l'institut est créé en 1963 dans la foulée – et en lien direct – avec l'Institut des sciences juridiques et économiques<sup>133</sup>. Les principaux artisans de sa mise en place sont le secrétaire général du Comité d'expansion Norbert Studer et le médecin et homme politique local Rémy Annino<sup>134</sup>. Le programme de l'IAEE est le suivant : « *Cet institut est destiné à donner un enseignement sur les techniques modernes de gestion correspondant à l'évolution des entreprises* »<sup>135</sup>. Il s'adresse aux chefs d'entreprises, aux cadres supérieurs et aux étudiants stéphanois en droit et sciences économiques<sup>136</sup>. L'institut organise des cycles annuels de formation en gestion commerciale et financière des entreprises<sup>137</sup>, ainsi que des groupes de travail et des cycles courts d'enseignement sur diverses disciplines<sup>138</sup>.

<sup>130</sup> ADR, fonds 1899 W.

<sup>131</sup> ADL, 19 J 173, conseil d'administration du CIPL du 2 juin 1966.

<sup>132</sup> Le nom fait bien évidemment écho aux Instituts d'administration des entreprises (IAE) alors en plein développement en France.

<sup>133</sup> Cet institut sert de support aux cours de droit et d'économie dispensés à Saint-Étienne dans ce qui n'est pas encore une Faculté de plein exercice (Cf. *infra* et Jacqueline Bayon et Guillaume Mathieu, *La force de la volonté*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2009).

<sup>134</sup> Né le 19 janvier 1915 à Canicatti (Italie), ce médecin pédiatre, arrivé à Saint-Étienne pendant la Seconde Guerre mondiale, s'est engagé en faveur de la médecine scolaire et de l'éducation, notamment au profit des enfants handicapés. Proche du maire RPF puis indépendant Alexandre de Fraissinette – lui-même grand artisan des constructions scolaires durant les années 1950 et le début des années 1960 –, Rémy Annino a activement milité dans les années 1960 pour la constitution d'une université de Saint-Étienne indépendante de toute tutelle lyonnaise. Il est ainsi le principal acteur de l'Alliance universitaire scientifique et économique de la Loire (AUSEL), et s'investit tant dans l'Institut des sciences juridiques et économiques, dont il est secrétaire général, qu'au sein de l'IAEE. Il décède en octobre 2003. Pour plus de renseignements, se référer à son mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine soutenu sous la direction de Monique Luirard en 1990, véritable testament de son action sous les mandats de Fraissinette : Rémy Annino, *op. cit.*

<sup>135</sup> ADL, 19 J 583, réunion du 16 novembre 1963, discours de René Court.

<sup>136</sup> ADL, 650 VT 53, *La Dépêche et le Dauphiné Libéré* du 12 juillet 1965, « Une interview de Maître Goutagny, Président de l'Institut d'Administration et d'Économie des Entreprises de la Loire ».

<sup>137</sup> ADL, 650 VT 53.

<sup>138</sup> Groupes de travail : gestion, application de la mécanographie, problèmes juridiques de l'entreprise, travaux en groupe et expression orale. Cycles d'enseignement fondamental pour chefs d'entreprises et responsables de gestion : psychologie sociale et relations humaines au sein de l'entreprise, gestion commerciale, comptabilité

Les personnalités impliquées dans le fonctionnement de l'IAEE proviennent de différents milieux : à côté de professions libérales engagées politiquement que sont Rémy Annino ou l'avocat Jean Goutagny, et des représentants d'organismes économiques comme Norbert Studer ou le secrétaire général de la chambre de commerce Georges Battut, les principaux industriels présents sont Michel Cluzel, René Court, Joseph Hauptmann, Alexandre Pacrot, Louis Paulet, Jean Queneau ou Henry Rey-Herme<sup>139</sup>, soit autant d'entrepreneurs déjà engagés par ailleurs. Les syndicats sont également représentés au sein du conseil d'administration<sup>140</sup>, à l'exception de la CGT, qui refuse de prendre part à une initiative qu'elle juge trop favorable aux vues du patronat local. Marcel Chausse, secrétaire de l'Union départementale des métaux CGT-FO – également membre de la section locale d'Économie et Humanisme, et à ce titre familier de Jean Queneau<sup>141</sup> – décrit ainsi l'implication syndicale dans les activités de l'Institut : « *Les syndicats, consultés depuis mars 1963, ont participé à l'élaboration, dans le cadre de la Commission d'action économique du Comité d'expansion, du premier projet portant création d'une association nouvelle. Ce processus lui paraît toujours nécessaire pour que les syndicats puissent effectivement être associés à la gestion de cet organisme dont l'influence ne peut manquer de grandir. Il propose donc de reprendre le projet initial qui permettra juridiquement de faire collaborer tous les organismes présents* ».

Le projet reste ainsi le même que dans le cas du CIPL. Le développement économique par le biais de la formation ne peut marcher dans l'esprit de ses promoteurs qu'avec l'adhésion et la participation de tous les acteurs présents. Les années 1960 sont encore marquées par la diffusion d'une pensée humaniste dans les pratiques professionnelles, autour de l'idée de réforme de l'entreprise<sup>142</sup>. Les nouvelles réalités des années 1970, tant en matière de compétitivité économique que de méthodes de gestion des entreprises, changeront à la fois les discours et les objectifs de ce type d'initiative<sup>143</sup>.

L'institut fait appel, à côté des conférenciers, à de nombreux enseignants surtout issus des milieux professionnels<sup>144</sup>. À côté de ces praticiens se trouvent également, par exemple, un chargé de mission du Commissariat général du Plan, des ingénieurs-conseils, certains venus de l'Institut marseillais de statistiques, d'analyses et de conjonctures (IMSAC – fondé en 1947 par Jean Queneau), un professeur de l'École des mines de Saint-Étienne, etc. L'IAEE mène, comme l'école de la chambre de commerce et le CIPL, une pédagogie basée sur les méthodes actives, recourant à des mises en situation permettant aux stagiaires de mobiliser leurs pratiques durant les apprentissages.

---

générale, comptabilité industrielle, organisation générale de l'entreprise, crédit-banque, problèmes du travail, problèmes éco, etc.). Il faut également ajouter des modules de recherche opérationnelle en organisation scientifique de la production (ADL, 19 J 583, brochure IAEE, s.d.).

<sup>139</sup> ADL, 19 J 583, réunion du 16 novembre 1963.

<sup>140</sup> Notons par exemple Pierre Soutrenon, frère de Camille et ingénieur à la CAFL, de la CFDT, Maurice Piolet de FO et Charles Combes de la CGC.

<sup>141</sup> Voir la notice du Dictionnaire Maitron à son sujet.

<sup>142</sup> L'exposé d'André Coret, membre du Centre des jeunes patrons, intitulé *Essai de définition d'une doctrine « Jeune Patron »* (journées d'études, 24 septembre 1943), semble ainsi encore d'actualité dans les pratiques du patronat social impliqué dans le développement de la formation en région stéphanoise (ADL, 44 J 96 – archives Giron frères).

<sup>143</sup> Les archives sont malheureusement plus éparses durant la décennie 1970, tant sur l'IAEE que sur le CIPL.

<sup>144</sup> ADL, 19 J 583, *La Dépêche*, 14 décembre 1963.

Malgré son relatif succès, la pérennité de l'Institut est remise en cause par la dissolution de l'Institut des sciences juridiques et économiques, à la suite de la création d'une université de Saint-Étienne de plein exercice en 1969-1970. La logique est alors d'entamer des discussions avec le CIPL, mais si les deux organismes sont complémentaires par leurs publics, ils sont également concurrents. Les sujets de discorde sont aussi une réalité – malgré la proximité des membres du conseil d'administration – qui retarde la fusion des deux établissements jusqu'en 1981<sup>145</sup>.

### *L'université de Saint-Étienne : une conquête voulue par les acteurs économiques*

Sans entrer dans le détail – déjà fort bien renseigné<sup>146</sup> –, il est important de présenter les principaux traits liés à la fondation de l'établissement. En effet, les motivations derrière cette fondation ne diffèrent finalement pas des autres créations déjà citées. Il s'agit, par la formation initiale *in situ* des futurs cadres des entreprises régionales – ici moins au niveau productique que pour les services de recherche, développement, conception, d'administration et de commercialisation – de fixer sur place les compétences nécessaires à la compétitivité à l'industrie stéphanoise.

L'idée d'une université stéphanoise généraliste est promue au niveau politique par Rémy Annino, au niveau économique par Jean-Marcel Béalem (fondateur et PDG des CRC), Joseph Haubtmann, Jean Queneau et Norbert Studer. Elle est également portée par la presse locale et les syndicats de travailleurs comme la CFTC-CFDT, avant que les élus locaux ne s'en emparent véritablement. Les plus actifs sont les maires de Saint-Étienne Alexandre de Fraissinette, remplacé après son décès en 1964 par son ancien premier adjoint Michel Durafour, ainsi que les parlementaires du centre et de la droite Eugène Claudius-Petit, Lucien Neuwirth et Claude Mont. Le Crésal et le Comité d'expansion ont aussi leur rôle dans cette prise de conscience politique.

La constitution de l'université s'est faite par étape. Ce sont d'abord des collèges universitaires, correspondant peu ou prou au premier cycle, qui sont fondés : collège scientifique dans le quartier de La Métare en 1961, collège littéraire en 1962 dans le quartier de Bizillon, à proximité du futur site Tréfilerie. Les enseignements de droit créés également en 1961 passent eux par l'intermédiaire de l'Institut des sciences juridiques et économiques<sup>147</sup>, au sein du lycée du Portail Rouge, avant la création d'un collège d'enseignement supérieur en 1964 et du collège juridique en 1967. Le maire de Fraissinette n'est pas décidé à obtenir une université de plein exercice, les annexes des facultés lyonnaises lui semblant suffisantes pour les besoins stéphanois. Les initiatives rencontrent elles autant

<sup>145</sup> ADL, 1192 W 92, *CIPL IAEE, plaquette du 25e anniversaire*, 1982.

<sup>146</sup> Rémy Annino, *op. cit.* ; Jacqueline Bayon et Guillaume Mathieu, *op. cit.* Les principaux éléments de ce point en sont extraits.

<sup>147</sup> L'Institut est créé pour cet usage par Rémy Annino, Joseph Haubtmann et Jean Queneau (Rémy Annino, *op. cit.*, annexe n°18). Il a pour objet, outre la propédeutique, l'organisation de cours et conférences.

l'hostilité des responsables universitaires lyonnais qu'elles ne suscitent l'indifférence parisienne<sup>148</sup>.

Un Institut université de technologie (IUT) est ouvert à la rentrée 1967, alors même qu'il n'a pas d'université autonome comme support. Cet établissement montre rapidement son utilité dans le contexte économique stéphanois, à travers des filières comme le génie électrique, le génie mécanique, la gestion des entreprises et des administrations et les techniques de commercialisation.

Malgré ces réussites initiales, la situation reste précaire, par manque de moyens humains, financiers et immobiliers. La ville investit alors massivement pour faire sortir de terre les bâtiments des sites de Tréfilerie et de Terrenoire – cette dernière est alors encore commune indépendante avant la fusion de 1970<sup>149</sup>. Mai 1968 et la loi Edgar Faure qui en résulte facilitent alors la décentralisation universitaire. L'université de Saint-Étienne est officiellement créée par l'arrêté du 27 mars 1969. Dernière pierre à l'édifice, le Service universitaire de formation continue (SUFC) est organisé en 1973. La situation n'est pas simple pour autant, les dotations de l'État étant encore insuffisantes pour accompagner le développement des enseignements. Les collectivités doivent encore participer activement à la croissance de l'institution durant la décennie 1970.

À côté des péripéties administratives, l'implication des acteurs économiques a été déterminante pour convaincre les administrations parisiennes de permettre la construction de l'enseignement supérieur à Saint-Étienne. Le rôle de l'Association de liaison université-industrie, future Alliance universitaire scientifique et économique de la Loire (AUSEL), a été déterminant dans la mise en place d'une véritable collaboration entre milieux universitaires et industriels, afin de déterminer les filières nécessaires aux besoins régionaux de formation<sup>150</sup>. Elle est fondée au mois de mars 1968, avec à sa tête Jean-Marcel Béalem, assisté de Hauptmann, Queneau et Studer. Ses membres sont choisis parmi différents organismes ou collectivités.

---

<sup>148</sup> Jacqueline Bayon et Guillaume Mathieu, *op. cit.*, p. 52-56.

<sup>149</sup> Ces difficultés foncières sont récurrentes dans l'histoire de la formation à Saint-Étienne.

<sup>150</sup> Rémy Annino, *op. cit.*, annexe n°23, statuts de l'Association de liaison université-industrie ; annexe n°24, Rémy Annino et Jean-Marcel Béalem, *Rapports Université-Industrie*, communication au Congrès national de l'association française pour l'avancement des sciences, Saint-Étienne, 6-7 juillet 1973.

Collectivités territoriales	Organismes liés à l'éducation	Organismes économiques
Département de la Loire Ville de Saint-Étienne	Association des amis de l'Université de Lyon Collège universitaire de droit et des sciences économiques de Saint-Étienne Collège littéraire universitaire Collège scientifique universitaire Institut universitaire de technologie Institut des sciences juridiques et économiques de la Loire École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne École régionale des Beaux-arts de Saint-Étienne Centre interprofessionnel de promotion de la Loire Centre d'études foréziennes	Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Étienne et Montbrison Rotary Club (Saint-Étienne) Lion's Club (Saint-Étienne) Comité d'entente de l'industrie, du commerce et de l'artisanat de la Loire <sup>151</sup> Chambre de commerce et d'industrie de Lyon

Par son rôle de liaison, l'AUSEL participe et encourage le développement d'une capacité locale d'expertise socio-économique, qui assisterait puis suppléerait la vocation initiale du Crésal<sup>152</sup>. Le développement de ces outils ne ralentit pourtant pas la crise des industries locales, longtemps larvée mais qui explose en 1973, par le jeu d'une conjoncture nettement défavorable et de structures industrielles obsolètes. Comme partout en France, la priorité est désormais à la question de l'emploi.

Les entrepreneurs stéphanois ont su s'emparer des « espaces vides » pour étoffer une offre de formation devenue insuffisante à leurs yeux dans une optique de compétitivité régionale. En dehors des filières traditionnelles, la marge d'autonomie des acteurs économiques a été réelle, par le jeu non seulement des circulations et de la reprise d'exemples extérieures au territoire, mais aussi par des initiatives propres – bien que conformes à la chronologie nationale en la matière. Le retard historique en formation commerciale et administrative a été en partie comblé. Les formations supérieures ont enfin été développées – l'École des mines étant encore relativement en marge des enjeux de formation du bassin – par la mobilisation d'une frange d'élites locales enfin réconciliées avec l'action collective constructive en matière de formation. Mais la diversification de l'offre s'arrête au moment où la crise provoque un chômage de masse dans une région subitement privée de tout dynamisme. La formation doit désormais s'adapter à ces nouvelles réalités.

<sup>151</sup> Les comités d'entente sont des associations patronales interprofessionnelles chargées de coordonner l'action des dirigeants d'entreprises sur un territoire donné par la concertation et la juste représentation de la diversité professionnelle afin de mieux défendre les intérêts patronaux, au-delà des intérêts particuliers des chambres syndicales (Monique Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, Saint-Étienne, CEF/CIER-SR, 1980, p. 163).

<sup>152</sup> Brouillé avec les décideurs locaux (Comité d'expansion puis Conseil général), demandant pour cette raison à devenir unité CNRS, ce qui est fait en 1974, le Crésal perd son rôle initial et s'éloigne progressivement des questions de développement économique (André Micoud, *op. cit.*).

## La formation et la crise : une remise en ordre subie au niveau local

Si le mouvement a déjà été entamé durant la décennie précédente, c'est surtout avec les années 1970 que la formation devient au niveau national un élément constitutif des politiques de l'emploi<sup>153</sup>. Avec l'émergence du chômage de masse, la qualification des travailleurs apparaît désormais comme le meilleur rempart au non-travail. De plus, il est nécessaire de réorienter les travailleurs entre secteurs professionnels. L'effondrement de l'emploi dans la branche BTP par exemple, conduisant à de nombreuses faillites et licenciements – même au sein de fleurons régionaux comme Stribick à Saint-Étienne – fait ainsi reculer un vivier traditionnel d'emplois. La crise de la sidérurgie et de la grosse métallurgie, qui n'épargne pas le bassin stéphanois, affaiblit également les principaux donneurs d'ordre. Les recrutements sont largement freinés, et l'insertion professionnelle des jeunes sortant des écoles techniques est en grande partie contrariée<sup>154</sup>. De plus, le transfert aux acteurs économiques de l'initiative de formation au niveau de l'apprentissage et d'une partie de la formation continue ne pouvait se dérouler à un pire moment. Devant les difficultés, l'État social – nous pourrions déjà dire l'État brancardier<sup>155</sup> – doit intervenir dans le champ de la formation, autant pour injecter des financements que pour systématiser les dispositifs de lutte contre le non-emploi des travailleurs. Les acteurs locaux sont-ils pour autant placés en situation de suiveurs, de relais locaux de l'initiative étatique, dépossédés de toute capacité créatrice ?

### *La FPA face à la conversion et à la crise*

Dernière filière de formation présente en région stéphanoise, la formation professionnelle des adultes (FPA) présente un intérêt particulier pour l'étude des interactions entre système éducatif et conjoncture économique. Si ses implantations locales sont dépendantes de l'administration du Travail, la structure gestionnaire est une structure tripartite, joignant les organisations patronales et syndicales à l'État. Le passage de l'Association nationale interprofessionnelle pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre (ANIFRMO) à l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) en 1966 ne fait que renforcer cette construction, dans la foulée de la loi d'orientation.

L'intérêt de la FPA est réel pour des manœuvres ou des ouvriers spécialisés souhaitant se qualifier ou se reconvertir. La transition de la promotion sociale vers la formation continue transforme néanmoins son rôle, en construisant un outil à disposition de la puissance publique pour encourager la réaffectation de la main-d'œuvre. Saint-Étienne possède un centre de formation professionnelle accélérée du bâtiment depuis 1945. L'implantation de ces centres s'inscrivait dans une réelle logique devant les nécessités de la reconstruction. La profession

<sup>153</sup> Jacques Freyssinet, « L'émergence des politiques de l'emploi (1945-1973) », Alain Chatriot, Odile Join-Lambert et Vincent Viet (dir.), *Les politiques du Travail, acteurs, institutions, réseaux (1906-2006)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 210.

<sup>154</sup> ADL, 1192 W 71, réunion de la commission de l'emploi du CODEF du 15 novembre 1974.

<sup>155</sup> Cf. Élie Cohen, *L'État brancardier, politiques du déclin industriel 1974-1984*, Paris, Calmann-Lévy, 1989.



est également intéressée par une formation d'ouvriers qualifiés à partir d'un public adulte, moins volatil que celui des jeunes gens. Les principales sections concernent alors le gros œuvre, la plomberie, la plâtrerie-peinture ou l'électricité par exemple<sup>156</sup>.

Après des années de revendications syndicales à ce sujet, une section métaux ouvre ses portes vers 1962, avec des formations en mécanique, chaudronnerie-soudage et automobile<sup>157</sup>. L'offre de formation augmente ensuite dans les années 1970<sup>158</sup> : des stages en préformation des jeunes, de préparation pour travailleurs étrangers, de préparation pour le gros œuvre du bâtiment sont désormais proposés, en plus des différentes sections ouvertes par les Houillères des bassins du centre et du midi<sup>159</sup> sur le site de Montrambert, dans le cadre de la politique de conversion des houillères<sup>160</sup>. Ces sections détachées concernent la formation au tournage et au métier de conducteur routier.

Leur mise en place s'explique dans le cadre du Fonds national pour l'emploi (FNE) instauré en 1963. Il s'agit pour l'État d'accompagner les restructurations d'entreprises dans les régions en difficulté. La passation de conventions entre le ministère du Travail et les entreprises concernées permettent le versement d'aides financières pour des mises en préretraite ou la reconversion professionnelle de futurs licenciés<sup>161</sup>. Le cadre de la conversion des Houillères en est la principale illustration dans le bassin. Il faut d'ailleurs noter à cette occasion plusieurs difficultés : de nombreux travailleurs ne souhaitent pas se lancer dans une formation même rémunérée – c'est également le cas pour les ouvriers de la métallurgie durant la décennie 1970. Le niveau de connaissances générales des candidats à des formations FPA pose également problème, notamment pour les travailleurs d'origine étrangère<sup>162</sup>. La réponse passe alors par l'ouverture de sessions de formation générale, de cours d'alphabétisation ou d'adaptation socio-professionnelle pour primo-arrivants et salariés<sup>163</sup>. La préformation professionnelle et la sanction du diplôme répondent aussi à ces blocages.

Les acteurs locaux impliqués dans la gestion de la FPA par l'intermédiaire des sous-commissions départementales soulignent, comme Roger Donot, l'insuffisante connaissance des employeurs, notamment de ceux de la métallurgie, des ressources de la FPA pour l'industrie stéphanoise, et notamment pour des entreprises en phase d'expansion<sup>164</sup>. Pourtant, à côté des sections du centre et de celles dépendant du FNE pour les houillères – 39 sections

<sup>156</sup> Constructeur béton armé, maçonnerie moderne, mécanicien réparateur d'engins de chantier, perfectionnement grutier, chef d'équipe bâtiment, électricité bâtiment, électriciens monteurs de réseaux, installation sanitaire et zinguerie, installation thermique, dépannage réglage appareil à gaz, plâtrerie-peinture, peintre, perfectionnement peinture (ADL, 1192 W 95, dépliant promotionnel Centre FPA de Saint-Étienne, 1962).

<sup>157</sup> Ouvriers d'entretien en mécanique, ajustage outillage, ajustage mécanique, tournage, fraisage, réparation automobile, tôlier carrossier, soudage mixte, préparation fabrication mécanique.

<sup>158</sup> ADL, 1192 W 71, réunion du CODEF du 10 juillet 1975.

<sup>159</sup> Les Houillères des bassins du centre et du midi font suite aux Houillères du bassin de la Loire et à six autres « compagnies » en 1969.

<sup>160</sup> Cf. Christelle Morel-Journel, *De la construction du bassin aux enjeux de la mémoire minière : les territoires du charbon en région stéphanoise (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat de géographie, dir. André Vant, Univ. Saint-Étienne, 1999.

<sup>161</sup> C'est par exemple le cas à l'aciérie Bedel en 1966 et 1972. ANMT, 200 AQ 2.

<sup>162</sup> Le niveau d'alphabétisation des mineurs en conversion est particulièrement alarmant (Jean Tibi, *La mine foudroyée : les houillères de la Loire 1960-1980*, Saint-Étienne, CIER-SR, 1980).

<sup>163</sup> ADL, 1192 W 71, réunion du CODEF du 10 juillet 1975.

<sup>164</sup> ADL, 1192 W 95. Réunion FPA à la Préfecture de la Loire du 7 octobre 1970

au total en 1973<sup>165</sup> – il existe de nombreux autres acteurs impliqués : les Compagnons du devoir du tour de France, le Centre d'études et de formation intertextile Rhône-Alpes (CÉFIRA) ou le CIPL pour les prestataires de formation. Du côté des entreprises liées au Ministère du Travail par convention, les principaux employeurs concernés sont BSN, Casino, Gunther-Royon, les Forges stéphanoises, Mavilor et Creusot-Loire (Formation, Saint-Chamond et Firminy). Ce sont 91 sections de FPA qui fonctionnent alors en dehors du centre de Saint-Étienne. Celui-ci s'ouvre également à la promotion sociale du travail, à des formations de niveau maîtrise ou techniciens, aux formations tertiaires et, de manière plus difficile, vers un public féminin.

La FPA apparaît ainsi comme un recours utile pour qualifier la main-d'œuvre locale, entre promotion sociale et reconversion professionnelle. Pour autant, et malgré la présence des acteurs locaux de la formation au sein des instances que sont les sous-commissions bâtiment et métaux, ceux-ci n'ont qu'une force de proposition dans la création de nouvelles filières. La formation au sein d'établissements publics est organisée par l'État, tout en respectant un relatif objectif d'aménagement régional, qui ne résiste pas devant les urgences nées de la crise économique en matière d'emploi.

### *La crise de l'emploi et les nouvelles priorités de l'État*

Le choc pétrolier de 1973 expose d'abord les catégories de travailleurs les plus fragiles : les travailleurs immigrés, les femmes, les jeunes et les non-qualifiés. Malgré le recul de l'entrée dans la vie active, l'insertion sur le marché du travail devient un véritable écueil pour les nouveaux entrants, malgré les disparités existant suivent les professions. La nécessité d'assurer la liaison formation-emploi s'impose à la puissance publique, seul maître d'œuvre en matière de formation professionnelle et de lutte contre le chômage<sup>166</sup>. La régionalisation administrative n'étant pas chargée d'une autonomie décisionnelle avant les lois de décentralisation, les acteurs locaux sont relativement dépossédés face à ces enjeux<sup>167</sup>. Comme lors de la crise des années 1930, l'État tente de faire de la formation « continue » des travailleurs un des remèdes à l'exclusion des non-qualifiés du marché du travail<sup>168</sup>.

La remontée aux échelons régionaux et nationaux des situations locales de l'emploi, l'importante production statistique provenant des directions départementaux du travail et de l'emploi permet de mesurer les difficultés du recrutement selon la branche professionnelle ou la qualification. C'est à partir de ces données, et par l'intermédiaire des agences de l'ANPE, que l'État institue différents dispositifs d'aide à l'insertion : Pacte national pour l'emploi, Plan

<sup>165</sup> ADL, 1192 W 71, réunion de la commission de l'emploi du CODEF du 21 mai 1974.

<sup>166</sup> Voir le célèbre titre de l'ouvrage dirigée par Lucie Tanguy, *L'introuvable relation formation-emploi : un état des recherches en France*, Paris, La Documentation française, 1986, pour comprendre la prégnance de cette liaison dans l'esprit des décideurs politiques.

<sup>167</sup> Si lors des crises des années 1930 ou 1950, les municipalités pouvaient demander l'autorisation d'organiser des chantiers de chômage, ce recours n'est plus envisageable dans les années 1970.

<sup>168</sup> La création des centres de formation professionnelle en 1940, à la suite des centres de formation professionnelle accélérée désormais fermés, a pour but initial non de qualifier les jeunes, mais de retarder leur entrée sur le marché du travail.

formation jeunes 16-18 et 18-25 ans, Plan avenir jeunes, etc.<sup>169</sup>. Si les jeunes non-qualifiés sont la principale cible de ces formations courtes sensées qualifier à un niveau d'ouvrier spécialisé<sup>170</sup>, de jeunes diplômés sont également concernés par certains stages, par exemple de mise à niveau ou d'adaptation professionnelle, certaines professions étant subitement devenues excédentaires en personnel. Les gouvernements prennent d'autres mesures dans ce sens, comme la prime d'incitation à la création d'emploi ou le contrat emploi-formation. La CEE, par le biais du Fonds européen de développement régional créé en 1975, participe également du soutien aux territoires en difficulté.

Sans entrer dans le détail de ces dispositifs, il est important de noter que ceux-ci sont désormais systématisés, que les conventions sont attribuées quasiment par contrats, et les candidats uniquement recrutés par le biais des agences locales de l'ANPE. Dans un cadre régionalisé, les prestataires de formation entrent ainsi souvent en concurrence, plus rarement en collaboration, pour l'obtention des financements de l'État. Même dans le cas de stages de professionnalisation avec promesse d'embauche, le financement public est primordial, par le biais de l'indemnisation des chômeurs-stagiaires<sup>171</sup>.

Les acteurs stéphanois sont ainsi confrontés à une nouvelle situation, les poussant à une relative spécialisation. Le CIPL développe ainsi des formations en intervention sociale. De nouveaux organismes apparaissent, comme le Centre chrétien d'études en représentation industrielle et commerciale (CERIC) en 1977, ou encore des services dédiés au sein des chambres de commerce<sup>172</sup>. Les Greta et le SUFC de l'université sont également des acteurs majeurs des conventions de formation professionnelle de l'époque. C'est ainsi que se met en place un véritable marché de la formation continue, que les acteurs stéphanois suivent sans remettre en cause le cadre posé par l'administration<sup>173</sup>. Ce qui n'empêche pas les critiques, comme celle du syndicaliste FO Maurice Piolet remarquant « *que la formation est de plus en plus manipulée au profit de l'emploi* »<sup>174</sup>.

L'étatisation des dispositifs et des moyens tente de rationaliser les moyens humains et financiers disponibles pour l'objectif de renforcement de l'emploi. Pour autant, d'autres solutions semblent possibles pour revitaliser les territoires et redynamiser le développement économique. Les stages de formation ne s'arrêtent d'ailleurs pas à l'acquisition de savoir-faire traditionnels. De nouvelles compétences sont également acquises par les travailleurs auprès d'organismes parfois anciens, liés à la recherche appliquée.

---

<sup>169</sup> Cf. ADR, fonds 1899 W.

<sup>170</sup> ADL, 1192 W 71, réunion du CODEF du 10 juillet 1975.

<sup>171</sup> Les formations de soudeurs au sein de Creusot-Loire à la fin des années 1970 sont étonnement dans ce cas (ADR, 1899 W 41, 44-45, 47, 52).

<sup>172</sup> ADR, 1899 W 58.

<sup>173</sup> C'est d'ailleurs une constante au sein des pouvoirs locaux. Cf. Vincent Béal, Rémi Dormois et Gilles Pinson, « Relancer Saint-Étienne. Conditions institutionnelles et capacité d'action collective dans une ville en déclin », *Métropoles*, n°8, 2010.

<sup>174</sup> ADL, 1192 W 71, réunion du CODEF du 10 juillet 1975.

### *L'avenir de la formation dans la recherche*

Sans entrer dans la matrice féconde que sont les différents concepts du développement économique régional depuis une trentaine d'années, il faut constater que le rôle de la recherche scientifique et industrielle au sein de la relation entre formation et économie commence à se diffuser dans les mentalités dès la fin des années 1970<sup>175</sup>. Ce sont autant les limites de l'intervention étatique au niveau des budgets ou de l'efficacité, que la prise de conscience d'un phénomène de désindustrialisation remettant en cause l'organisation traditionnelle de la production nationale qui font émerger la région, le territoire comme l'échelon pertinent du développement économique<sup>176</sup>.

L'idée du développement régional ne relève plus de l'aspect quantitatif face à la globalisation des échanges et à la division spatiale du travail. La crise de la sidérurgie, comme en son temps celle du cycle et du textile stéphanois, illustre parfaitement la perte de compétitivité des productions stéphanoises. Pourtant, depuis la Grande Dépression, la force du bassin a plus tenu sur la qualité des produits – par exemple les aciers spéciaux – et non sur la quantité. Cet avantage compétitif ne s'est pourtant pas retrouvé au niveau de la formation des cadres de l'industrie locale<sup>177</sup>. Le développement des compétences et savoirs utiles au niveau de la conception et de la fabrication de produits à haute technologie doit permettre à un territoire marqué par la sous-traitance de trouver un avantage compétitif. Les établissements de recherche présents sur le territoire stéphanois prennent alors toute leur importance.

Ce sont avant tout les laboratoires d'usines qui ont développé la recherche dans le bassin : le laboratoire des Établissements Jacob Holtzer à Unieux, qui s'est maintenu au sein de la CAFL puis de Creusot-Loire, ceux de l'entreprise d'appareils optiques Angénieux, à Saint-Héand, ou des CRC ont permis à ces entreprises d'acquérir une position dominante sur un marché restreint. Le Centre technique des industries mécaniques (Cétim), implanté en 1963 en région stéphanoise, ou un laboratoire privé comme Hydromécanique et Frottement, ont également facilité la recherche et développement des PME stéphanoises<sup>178</sup>. Le développement des facultés de l'université de Saint-Étienne et le tournant de l'École des mines vers la recherche dans les années 1960 ont enfin permis de développer une recherche universitaire plus en phase avec les besoins locaux<sup>179</sup>. La recherche – et à travers elle la formation de compétences – relève ainsi du développement régional, impliquant l'affectation de moyens importants, notamment en dépenses d'équipements, par le biais de l'échelon régional<sup>180</sup>. L'introduction de machines modernes permet justement d'adapter les hommes aux évolutions de la technologie.

<sup>175</sup> Renvoyons au moins à Georges Benko et Alain Lipietz (dir.), *op. cit.*, pour une entrée efficace sur ces questions.

<sup>176</sup> La construction européenne participe aussi de cette considération.

<sup>177</sup> Le recrutement est massivement fait à la sortie de grandes écoles extérieures au territoire, ce qui n'a pas empêché la circulation de l'information scientifique et technique au sein des milieux d'ingénieurs, par exemple (Jacques Roux, *op. cit.*).

<sup>178</sup> Jacques Bonnet, « Les relations de service de l'agglomération stéphanoise. L'exemple de la recherche », *La région et la vie régionale*, *op. cit.*, p. 121-142.

<sup>179</sup> Témoignage de Michel Soustelle, professeur émérite de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, sd, (consulté le 1<sup>er</sup> février 2014), source : <http://r2sciences42.com/Rencontre-avec-Michel-Soustelle>.

<sup>180</sup> ADL, 1400 W 9, lettre du Préfet au directeur de l'IUT du 12 avril 1978.

La crise économique oblige à repenser les possibilités de développement du bassin. Des dispositifs comme les pôles de conversion, la mise en place d'un technopole à Saint-Étienne sont des premières réponses au tournant des années 1970-1980. L'idée de développer l'industrie de la machine-outil à Saint-Étienne, en lien avec l'Agence nationale pour le développement de la production automatisée (Adepa) et avec l'ENISE, doit permettre de constituer une alliance entre formation, recherche et industrie à même de relancer l'industrie stéphanoise<sup>181</sup>. Il s'agit pour autant encore d'un développement tenant plus d'un *regional planning* descendant que de la stricte initiative des acteurs locaux. Malgré les espoirs alors formulés, la suite des événements prouve le retard de ces réalisations dans un contexte économique alors nettement défavorable.

La déprise du local sur la formation durant la décennie 1970 semble réelle au vu des différents développements sur la période. L'initiative revient en grande partie à l'État et à ses différentes instances. Les acteurs économiques stéphanois ne semblent pas en mesure de répondre totalement aux nouveaux défis en terme d'emploi et de formation<sup>182</sup>. S'il est vrai que l'ampleur de la crise économique touche au plus profond le tissu industriel, l'attitude générale a d'abord été défensive, et ce n'est que grâce à des décisions venues de l'échelon national que des innovations ont pu être pensées, notamment pour l'association de la recherche et de la formation dans un but de revitalisation industrielle. Il faut néanmoins remarquer que l'institutionnalisation de la formation professionnelle dans la décennie 1970, associée à un phénomène plus global de bureaucratisation des questions d'emploi, n'ont pas facilité la prise de décision au niveau local. L'essoufflement générationnel des militants humanistes de la formation a également dû jouer un rôle dans une économie alors en pleine mutation (financiarisation de l'industrie, dérégulation économique, émergence des politiques de ressources humaines au sein des entreprises, etc.).

---

<sup>181</sup> ADL, 1400 W 9.

<sup>182</sup> Si Jonah D. Levy a mis en avant cette dépendance des élites stéphanoises vis-à-vis des cadres imposés par l'État, et ce même après les lois Defferre, il faut s'interroger sur un éventuel retard local dans l'initiative en matière économique, qui tiendrait à la fois du malthusianisme des élites issues de la Fabrique (rubannerie, armes et cycles) que de la construction tardive de cette bourgeoisie dirigeante dans une ville qui n'a émergé qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, et qui n'a que rarement su s'opposer efficacement aux politiques nationales (Jonah D. Levy, *Tocqueville's Revenge. State, Society, and Economy in Contemporary France*, Cambridge, Mass.; London: Harvard University Press, 1999).

## Conclusion : la formation, entre stratégie offensive et recours défensif

La période 1964-1982 apparaît comme celle d'une transition, de la volonté d'établir une liaison université-industrie à la nécessité de nourrir la relation formation-emploi. La mise en réseau des volontés locales a permis le premier aspect, autour des dirigeants catholiques sociaux issus des réseaux scouts, d'Économie et Humanisme voire de la JOC, en association avec les acteurs éducatifs et administratifs présents en région. Le second point, qui s'est imposé à tous durant la fin des années 1970, a posé à nouveau la question de la marge d'autonomie des acteurs locaux en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle : vis-à-vis de l'État, des ministères compétents et de l'échelon régional en constitution. Les acteurs économiques ne sont pas écartés pour autant, étant pleinement intégrés au sein des conseils des établissements d'enseignement supérieur. Ils restent également partie prenante des écoles techniques privées et des prestataires privés de formation.

Dans le même ordre d'idées, la place des représentants des syndicats de salariés évolue. Intégrés depuis 1945 au sein des instances de formation, ils sont également associés aux initiatives patronales. Si leur poids est plus effectif au sein d'une association comme le CIPL qu'au sein d'une école d'ingénieurs comme l'ENISE, les principales centrales peuvent également transmettre leur conception du rôle de la formation dans le développement économique. Force ouvrière, malgré le rôle que tente de lui donner l'administration, ne peut jouer le rôle de pivot entre employeurs, collectivités et travailleurs, faute d'un poids syndical suffisant au niveau départemental. La CFTC, puis la CFDT, se montre comme l'interlocuteur le plus actif, en acceptant le jeu des instances sans renoncer à ses conceptions et en étant en permanence force de proposition. La CGT reste de son côté peu écoutée, malgré son implication réelle sur les questions de formation. La CGC quant à elle se démarque peu du camp patronal. Ce dernier – d'ailleurs loin d'être uni sur ces questions, trouve également un soutien chez les élus locaux du centre ou de droite. Si le conseil général de la Loire ne s'intéresse que de loin aux enjeux de formation, la ville de Saint-Étienne est un interlocuteur privilégié durant les mandats de Michel Durafour. À partir de 1977 sous la municipalité d'union de la gauche dirigée par le communiste et cégétiste Joseph Sanguedolce, l'agenda politique donne la priorité à la lutte pour l'emploi – l'affaire Manufrance rythme ainsi la mandature – et aux questions urbaines<sup>183</sup>. Tout en impliquant financièrement leurs collectivités et en participant aux instances décisionnelles de la formation, les élus de chaque bord restent demandeurs d'une prise en charge massive par l'État des questions intéressant le développement économique, dont la formation fait partie.

À la lumière des deux phases de la période – pré et post-1973 – la formation professionnelle apparaît ainsi comme un instrument à une seule face pour les acteurs économiques et politiques locaux : c'est un moyen de penser le développement économique lorsque la menace de crise existe et que la nécessité de construire de nouvelles compétences est conceptualisée ; mais aucune réalisation concrète ne permet de répondre à une situation aigüe de crise en

---

<sup>183</sup> Vincent Béal, « L'évolution du gouvernement municipal dans une ville industrielle : le cas de Saint-Étienne », *Pôle Sud*, n°25, 2006, p. 89-105.

dehors des directives de l'État. Quant à savoir si c'est pour une question de priorité dans l'agenda de crise des décideurs locaux, il faut admettre que la prégnance de l'État dans les affaires régionales biaise quelque peu l'analyse. La crise de 1973 permet en effet à l'État de rationaliser l'action des prestataires de formation au niveau des régions. La mise en ordre se fait paradoxalement après les lois de juillet 1971, qui laissaient pourtant la responsabilité aux milieux professionnels. Les difficultés des entreprises et le chômage de masse n'ont pas laissé la possibilité à l'État de s'émanciper financièrement du système ainsi mis en place, ajoutant une lourde dépense alors que la nationalisation de l'enseignement technique public se révélait déjà une charge importante. Cette « démunicipalisation », qui proposait pourtant d'égaliser le potentiel de chaque école, ne s'avère pas tenable à terme, et la territorialisation des établissements par les lois de décentralisation rend aux échelons régionaux et locaux la charge de la formation initiale.

Si les acteurs locaux (décideurs économiques, municipalités) investissent et inventent de nouvelles structures jusqu'en 1973, les doutes commencent parfois à poindre sur l'efficacité de la formation continue pour les entreprises, qui de la formation des salariés a dévié sur la formation des chômeurs et des jeunes non-qualifiés<sup>184</sup>. L'intérêt de développer le capital humain au sein même des territoires ne se dément pourtant pas ensuite. Il s'agit d'abord de consolider l'existant, dans le cadre des instances mises en place par les politiques de relance économique – comités locaux de l'emploi (Loire-sud en l'occurrence)<sup>185</sup> puis pôles de conversion<sup>186</sup> – avant de développer de nouveaux établissements à la fin des années 1980 (Centre de formation des apprentis de l'industrie sous l'égide du SMPL, Institut supérieur des techniques de production (ISTP) fondé par le CIPL en collaboration avec l'École des mines notamment, instituts de l'Université, etc.). La dissolution des grands donneurs d'ordres (Houillères, Creusot-Loire) laisse alors un tissu quasi exclusif de PME, ce qui légitime davantage le recours à des prestataires externes de formation, université en tête. Si le besoin d'ouvriers d'exécution et de maintenance est encore important, ce sont bien les professions supérieures et les cadres intermédiaires qui bénéficient désormais de l'offre locale de formation, les services à l'industrie et le secteur tertiaire prenant l'avantage sur les emplois industriels proprement dits.

---

<sup>184</sup> Rapport d'activité de la commission formation du Comité d'expansion du 5 juillet 1982, cité par Claude Cretin, *L'expansion stéphanoise dans la plaine foréziennne. Étude méthodologique d'un nouveau milieu urbain*, thèse de doctorat d'État de géographie, univ. Lyon 2, 1986, p. 960.

<sup>185</sup> ADL, 11 J 403, Comité local de l'emploi Loire-sud, *La formation dans l'agglomération stéphanoise, diagnostic et propositions*, Commission emploi-formation, juin 1984 ; 1693 W 20.

<sup>186</sup> ADL, 1361 W 71, 1400 W 23, 1771 W 3.

*Annexe 1 : Liste indicative des établissements scolaires d'enseignement technique et professionnel en région stéphanoise*

Légende : établissements pour garçons/professions des métaux, du bâtiment et du bois ; formations commerciales et tertiaires ; établissements pour filles/professions du textile et formations sanitaires et sociales.

- Établissements publics :

Lycées techniques/technologiques (tous statuts) : Saint-Étienne (Étienne Mimard, le Portail Rouge, le Mont, Benoît Fourneyron – 1967) ; Firminy (Jacob Holtzer, Albert Camus) ; Saint-Chamond (Claude Lebois, Waldeck Rousseau), Rive-de-Gier (Georges Brassens).

Collèges d'enseignement technique / lycées d'enseignement professionnel : Saint-Étienne (Étienne Mimard, Benoît Fourneyron, le Bardot, le Mont, Benoît Charvet) ; Firminy (Jacob Holtzer, Albert Camus) ; le Chambon-Feugerolles (boulevard Lénine, rue Émile Zola) ; la Ricamarie (*filles*) ; Roche-la-Molière (*la Varenne*) ; Saint-Chamond (Claude Lebois, Langonand) ; Rive-de-Gier (Georges Brassens, Couzon, René Cassin).

Cours professionnels et de promotion du travail (1919-1973 ou 1974) : Saint-Étienne, Firminy, le Chambon-Feugerolles (1951), Saint-Chamond, Rive-de-Gier.

- Établissements privés :

Écoles techniques privées : Saint-Étienne (Sainte-Barbe, Sainte-Thérèse, Tézenas du Montcel, Sainte-Marie, la Salésienne) ; Firminy puis le Chambon-Feugerolles (Lachaux) ; Saint-Chamond (la Grand' Grange, Sainte-Anne, Saint-Vincent) ; Rive-de-Gier (le Mollard).

Cours privés : Saint-Étienne (cours de secrétariat et de comptabilité : Hugon, Louis Blanc, Dumas, Dactyla, Pigier ; Centre familial ménager, cours de coiffure) ; Saint-Chamond (rue Dugas Montbel), Rive-de-Gier (Dourouze).

Formation des apprentis : Saint-Étienne (Cours professionnels de la Chambre de Métiers – jusqu'en 1974 ; CFA Bâtiment – 1964, CFA pluriprofessionnel « les Mouliniers » – 1974) ; Compagnons du devoir du tour de France (Saint-Étienne puis la Talaudière).



## Annexe 2 : Chronologie indicative.

Date	Chronologie nationale	Chronologie locale
1955	Code de l'enseignement technique Création des premiers instituts du travail	Discussion au sein du CARS de créations possibles d'écoles et de cours professionnels Création au sein de la CAFL du Centre d'information, d'orientation et de perfectionnement (CIPO) Création par la Chambre de Commerce de cours de perfectionnement pour représentants
1956	Création d'un examen d'entrée à l'université pour les non bacheliers	Fermeture de l'École d'apprentissage de l'usine de la Chaléassière (SFAC)
1957	Décret sur la formation des techniciens (sections spécialisées en ENP et collèges techniques) Loi sur les congés d'éducation ouvrière et de formation syndicale (non rémunérés, durant le temps de travail)	Création du Centre interprofessionnel de Promotion de la Loire (CIPL)
1958		Création d'un Centre associé au CNAM dans les locaux de l'ENP Étienne Mimard (obtenue par le CIPL) Ouverture d'un Institut de perfectionnement de la maîtrise et de cours d'Organisation du travail (financé par le CIPL) Des classes du Collège technique de filles sont transférées de la Charité au nouveau Lycée de jeunes filles du Mont Transfert des sections d'orientation professionnelle (classes de fin d'études de la ville) du site Mimard à l'ancien groupe scolaire de Grangeneuve
1959	Réforme Berthoin : intégration de l'enseignement technique à l'enseignement secondaire, création d'un cycle d'observation, allongement de la scolarité obligatoire à 16 ans à l'échéance 1967 Loi sur la promotion sociale du travail et la promotion supérieure du travail : l'État aide les stagiaires, les centres de formation par subventions et conventions, met en place le Comité national de coordination de la promotion sociale Loi sur la promotion collective (formation syndicale) Loi Debré mettant en place les contrats simples et d'association pour les établissements privés	Ouverture du bâtiment du Centre d'apprentissage sur le site Mimard (ou 1958) Décision de la CAFL de fermeture des écoles d'apprentissage de Firminy et de Saint-Chamond Suppression des subventions de taxe d'apprentissage pour les cours de l'Association mutuelle professionnelle
1960	Suppression de la Direction de l'enseignement technique secondaire Mise en place des nouvelles dénominations : lycées techniques et collèges d'enseignement technique	
1961	Création du statut des centres de formation des apprentis, dont le but est de se substituer aux ateliers-écoles et aux cours professionnels	Création de l'ÉNISE (CIPL) Ouverture de l'Institut supérieur de Gestion commerciale (ISGC), alors annexe de l'ESC de Lyon Ouverture du Lycée d'enseignement général et technique du Portail Rouge
1962	Transformation des sections de techniciens en sections de techniciens supérieurs (STS) ; transformation de nombreux brevets de techniciens en BTS	Ouverture du CET conventionné du Bardot, dépendant du Lycée technique Mimard (CIPL)
1963	Réforme Fouchet : création des collèges d'enseignement secondaire, véritable 1 <sup>er</sup> cycle du second degré, ce qui repousse le palier d'orientation à la fin de la classe de 3 <sup>e</sup> Réduction à deux ans de la préparation des CAP dans les CET Création du Fonds national pour l'emploi (financement des reconversions industrielles) Mise en place de la DATAR	Création de l'Institut d'Administration et d'Économie des Entreprises (IAEE) Fermeture de l'École d'ourdisage du Comité d'apprentissage du textile Ouverture du CET textile de Roche-la-Molière Ouverture de cours de préparation aux brevets professionnels de la mécanique sur le site Mimard Ouverture de sections de mécanique au sein du Centre de FPA de Saint-Étienne

1964	Création des commissions de développement économique régional (CODER)	Décès du maire Alexandre de Fraissinette. Son 1 <sup>er</sup> adjoint Michel Durafour lui succède Le CIPL s'ouvre aux syndicats de travailleurs (CGT, CFDT, FO, CGC) Ouverture du Lycée technique de filles du Mont Ouverture de l'Atelier-école du bâtiment sur le site de Basses-Villes
1965	Mise en place de la nomenclature des niveaux de formation établie par Jean Fourastié dans le cadre de la préparation du Ve Plan (1966-1970) : du niveau I (supérieur) au niveau VI (scolarité obligatoire) Création du baccalauréat de technicien	
1966	Création des IUT Loi d'orientation sur la formation professionnelle : idée du congé individuel d'éducation, réforme des instances et du financement Financement des CFA par convention avec l'Éducation nationale L'Anifrho devient Afpa	
1967	Mise en place des BEP à titre expérimental Mise en place des sections d'éducation professionnelle Décret organisant les comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi La taxe d'apprentissage passe de 0,5 à 0,6 % de la masse salariale d'une entreprise	Ouverture de l'IUT de Saint-Étienne Constitution de l'Association de liaison Université-Industrie, future Alliance universitaire scientifique et économique de la Loire Ouverture du Lycée technique municipal Benoît Fourneyron à CET annexé Création de cours professionnels de décolletage au LTE Mimard Début de la politique systématique de conversion de la main-d'œuvre des HBL
1968	Décret du 8 novembre sur l'organisation des établissements secondaires, limitant les personnalités extérieures au sein des conseils d'administration du secondaire Loi Faure sur l'orientation de l'enseignement supérieur Loi relative à la rémunération des stagiaires (conversion, prévention, promotion, entretien, formation/adaptation) Les accords de Grenelle prévoient l'ouverture d'une négociation sur la formation professionnelle	Le LT du Mont est étatisé Répartition du legs Mimard entre les écoles techniques masculines de la ville de Saint-Étienne
1969		Le CET du Bardot devient administrativement autonome Ouverture de l'École technique privée de coiffure Détachements de sections du centre de FPA aux HBL par le biais d'une convention FNE
1970	Accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle : reconnaissance du droit pour tout salarié à suivre une formation de son choix sur le temps de travail sans perte de salaire	Arrêt de l'apprentissage minier aux Houillères du Bassin de la Loire ?
1971	Lois sur la formation professionnelle et l'apprentissage Taxe formation continue (0,8 % de la masse salariale) La taxe d'apprentissage repasse à 0,5 %. Les SEP deviennent classes préparatoires à l'apprentissage	Fondation officielle de l'Université de Saint-Étienne autonome (arrêté de création du 27 mars 1969) Le CIPO devient Creusot-Loire Formation
1972	Les Comités départementaux de l'enseignement technique deviennent Comités départementaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi Création des classes préprofessionnelles de niveau et des classes préparatoires à l'apprentissage	Le LT Fourneyron est nationalisé
1973	Suppression des classes de fin d'études Suppression des commissions locales professionnelles Création de l'inspection de l'apprentissage Création des Greta Loi Royer sur l'apprentissage	Déménagement du CIPL sur le site de la Palle Création du Service universitaire de la Formation continue (SUFC) au sein de l'Université L'Atelier-école du bâtiment devient CFA

1974		Fermeture des cours professionnels municipaux et ouverture du CFA pluriprofessionnel des Mouliniers
1975	Loi Haby instituant un 1 <sup>er</sup> cycle commun à tous les élèves (dit Collège unique) Loi instaurant le contrôle de l'État sur les organismes de formation	
1976	Passage de la taxe Formation continue de 0,8 à 2 % de la masse salariale d'une entreprise Les CET deviennent lycées d'enseignement professionnel	Transfert de l'ENISE et du CNAM dans de nouveaux locaux Pour la première fois depuis 1925, le Comité départemental ne décide plus des modalités d'examen des versements de taxe d'apprentissage
1977	Statut de l'apprentissage	Dissolution du Comité d'apprentissage du Textile, qui suit celle de la CS des Rubans et Tissus de Saint-Étienne
1978	Nouveau statut du congé de formation	Transfert des sections d'imprimerie au LEP du Bardot
1979	Suppression des examens de fin d'apprentissage Création des séquences éducatives en entreprises dans les LEP (relance de l'alternance en formation initiale)	Instauration de la première STS à l'École technique privée Tézenas du Montcel
1980	Loi sur les formations professionnelles alternées	
1981	Création des zones d'éducation prioritaire	Transfert des cours des Compagnons du Devoir à la Talaudière
1982	Ordonnance sur l'insertion sociale des 16-18 ans, sur la création des missions locales pour l'emploi des jeunes et les permanences d'accueil d'information et d'orientation professionnelle (PAIO) Ouverture des classes de 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> préparatoires	

### Bibliographie

Rémy Annino, *Des idées et des hommes au service de la ville, Saint-Étienne janvier 1948-décembre 1964, les municipalités d'Alexandre de Fraissinette*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Monique Luirard, Université de Saint-Étienne, 1990.

Étienne de Banville et Jacques Vérilhac, *Saint-Étienne, Le Capital redistribué, histoires industrielles 1970-1982*, Saint-Étienne, Crésal, 1983.

Pierre Barbier, « Le Bureau des temps élémentaires, précurseur de l'étude du travail », Dominique Barjot (dir.), *Le travail et les hommes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, 127<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 2002, p. 237-249.

Jacqueline Bayon et Guillaume Mathieu, *La force de la volonté : naissance et affirmation d'une université : Saint-Étienne 1960-1978*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2009.

Vincent Béal, « L'évolution du gouvernement municipal dans une ville industrielle : le cas de Saint-Étienne », *Pôle Sud*, n°25, 2006, p. 89-105.

Vincent Béal, Rémi Dormois et Gilles Pinson, « Relancer Saint-Étienne. Conditions institutionnelles et capacité d'action collective dans une ville en déclin », *Métropoles*, n°8, 2010.

Georges Benko et Alain Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

Marianne Blanchard, *Socio-histoire d'une entreprise éducative : Le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIX<sup>e</sup> siècle – 2010)*, thèse de sociologie sous la direction de Stéphane Beaud, EHESS, 2012.

Luc Boltanski, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit, 1982.

Hubert Bonin, « L'année 1954 : un cas de sortie de crise. Temps court et temps long en histoire économique contemporaine », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 2, 1987, p. 347-367.

Jacques Bonnet, « Les relations de service de l'agglomération stéphanoise. L'exemple de la recherche », *La région et la vie régionale*, Saint-Étienne, CIER-SR, 1975, p. 121-142.

Guy Brucy et Vincent Troger, « Un siècle de formation professionnelle en France : la parenthèse scolaire ? », *Revue française de pédagogie*, n°131, 2000, p. 9-21.

*Bulletin de la Chambre de commerce de Saint-Étienne*, 1901-1971.

Jean-Paul Burdy, « Entre l'atelier artisanal et la manufacture taylorisée : les ouvriers du cycle à Saint-Étienne, 1900-1950 », Yves Lequin et Sylvie Schweitzer (dir.), *L'usine et le bureau. Itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1990, p. 75-92.

Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers*, Paris, Minerve, 1985.

Anne Chassagneux, *La région stéphanoise et la formation professionnelle*, mémoire de DES, Faculté de lettres de Lyon, 1958.

Olivier Chatelan, « Expertise catholique et débuts de l'aménagement du territoire à Lyon (1945-1957) », *Chrétiens et sociétés*, n°15, 2008, p. 107-128.

Élie Cohen, *L'État brancardier, politiques du déclin industriel 1974-1984*, Paris, Calmann-Lévy, 1989.

Claude Cretin, *L'expansion stéphanoise dans la plaine forézienne. Étude méthodologique d'un nouveau milieu urbain*, thèse de doctorat d'État de géographie, Université Lyon 2, 1986.

Claude Dubar, *La formation professionnelle continue*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2004 (1<sup>re</sup> éd. 1984).

Jean-Louis Escudier, « L'enfance du mineur au travail et formation des enfants dans l'industrie houillère de 1780 à 1940 », Thérèse Charmasson (dir.), *Formation au travail, enseignement technique et apprentissage*, Paris, Éd. du CTHS, 2005, p. 217-240.

Jacques Freyssinet, « L'émergence des politiques de l'emploi (1945-1973) », Alain Chatriot, Odile Join-Lambert et Vincent Viet (dir.), *Les politiques du Travail, acteurs, institutions, réseaux (1906-2006)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 203-214.

Alban Graziotin et Jean-Paul Bénétière, *Le conflit Peugeot de 1973*, document audio, 21 mars 2013, source : <http://www.gremmos.lautre.net/spip.php?article22>.

Jean-Pierre Hirsch, *Les deux rêves du commerce : entreprise et institution dans la région lilloise, 1780-1860*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1991.

Jacques Ion, « Ingénieurs sociaux et sciences sociales appliquées : Le groupe Économie et Humanisme de Saint Etienne de 1944 à 1953 », *Économie et Humanisme*. 1989, n°307, p. 5-19.

Pierre Lamard, *Excellence industrielle et formation technique : acteurs, culture, stratégies dans le nord de la Franche-Comté (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, EHESS, 2004.

Philippe Laneyrie, « Catholicisme social et évolution du Mouvement des scouts de France en région stéphanoise », Jean-Dominique Durand et Bernard Comte (dir.), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes : la postérité de Rerum Novarum*, Paris, Éditions Ouvrières, 1992, p. 343-358.

Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po, 2004.

- Stéphane Lembré, *L'École des producteurs. Aux origines de l'enseignement technique (1800-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.
- Jonah D. Levy, *Tocqueville's Revenge. State, Society, and Economy in Contemporary France*, Cambridge, Mass.; London: Harvard University Press, 1999.
- Monique Luirard, « Vers une région économique de Saint-Étienne (1917-1942) ? », *La région et la vie régionale*, 1975, Saint-Étienne, CIER-SR, 1975, p. 91-104.
- Monique Luirard, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, Saint-Étienne, CEF/CIER-SR, 1980.
- André Micoud, « La sociologie comme science appliquée. Retour sur une expérience, le cas du Crésal, Saint-Étienne, 1958-2007 », *Pour l'histoire des sciences de l'homme*, n°33, 2009.
- Philippe Mioche, *La sidérurgie et l'État en France des années quarante aux années soixante*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de François Caron, Université Paris IV, 1992.
- Philippe Mioche et Jacques Roux, *Henri Malcor, un héritier des maîtres de forges*, Paris, Éd. du CNRS, 1988.
- Christelle (Chaut) Morel-Journal, *De la construction du bassin aux enjeux de la mémoire minière : les territoires du charbon en région stéphanoise (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, thèse de géographie sous la direction d'André Vant, Université de Saint-Étienne, 1999.
- Gérard Noiriel, « Du "patronage" au "paternalisme". La restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », *le Mouvement social*, n°144, 1989, p. 17-35.
- Patrice Pelpel et Vincent Troger, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, l'Harmattan, 2001.
- Jacques Roux, *Les laboratoires d'usines et les Cercles d'ingénieurs dans le bassin métallurgique de la Loire, de 1850 à 1970*, rapport ronéotypé, CNRS-Crésal, 1989.
- Jérôme Sagnard, « De l'école Sainte-Thérèse au lycée le Marais Sainte-Thérèse (1913-2004) », Brigitte Carrier-Reynaud (dir.), *L'Enseignement professionnel et la formation technique du début du XIX<sup>e</sup> siècle au milieu du XX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2006.
- Lucie Tanguy, *L'introuvable relation formation-emploi : un état des recherches en France*, Paris, la Documentation française, 1986.
- Jean Tibi, *La mine foudroyée : les houillères de la Loire 1960-1980*, Saint-Étienne, CIER-SR, 1980
- Un humaniste engagé dans son siècle. Jean Queneau (1909-1996)*, plaquette publiée par l'entreprise Thuasne, 1997.
- André Vant, *Imagerie et urbanisation. Recherches sur l'exemple stéphanois*, Saint-Étienne, CEF, 1981.
- Nicole Verney-Carron, *Le ruban et l'acier. Les élites économiques de la région stéphanoise au XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1914)*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 1999.
- Jean Vigouroux, *Firminy 1919-1992*, Firminy, édité à compte d'auteur, 1995.
- Antoine Weexsteen, *Le conseil aux entreprises et à l'État en France. Le rôle de Jean Milhaud (1898-1991) dans la CEGOS et l'ITAP*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Patrick Fridenson, EHESS, 1999.
- Michelle Zancarini-Fournel, *Le moment 68, une histoire contestée*, Paris, Le Seuil, 2008.
- Michelle Zancarini-Fournel, *1973, le 68 stéphanois, symbole des luttes des années 68*, journée d'études du Gremmos « Penser et agir face à la crise dans les "années 1968". Les luttes ouvrières dans le bassin stéphanois (1963-1984) », 29 novembre 2013.

## Table des matières

Du développement économique à la lutte pour l'emploi : la formation en région stéphanoise (1964-1982).....	1
Introduction : La formation comme interface d'intervention économique régionale .....	1
Les acteurs locaux et la formation : une redéfinition des rôles .....	4
Les mutations de l'enseignement technique public.....	5
Les écoles privées, une contraction passagère .....	7
Acteurs professionnels et instances de l'Enseignement technique : un rôle recomposé.....	8
Les conseils d'établissements scolaires.....	8
Les comités départementaux .....	9
Les acteurs locaux et la formation : des initiatives pour le développement économique .....	12
Les entreprises et les professions face à la formation .....	13
Une grande entreprise face à la formation : la Compagnie des ateliers et forges de la Loire .....	14
Les professions et la prise en charge de leurs filières de formation initiale.....	16
L'investissement tardif de la chambre de commerce .....	17
Les nouveaux acteurs de la formation professionnelle en région stéphanoise.....	19
Le Centre interprofessionnel de promotion de la Loire : former la maîtrise des PME ....	19
L'Institut d'administration et d'économie des entreprises : préparer les cadres à la gestion .....	26
L'université de Saint-Étienne : une conquête voulue par les acteurs économiques.....	28
La formation et la crise : une remise en ordre subie au niveau local .....	31
La FPA face à la conversion et à la crise .....	31
La crise de l'emploi et les nouvelles priorités de l'État .....	33
L'avenir de la formation dans la recherche .....	35
Conclusion : la formation, entre stratégie offensive et recours défensif .....	37
Annexe 1 : Liste indicative des établissements scolaires d'enseignement technique et professionnel en région stéphanoise.....	39
Annexe 2 : Chronologie indicative.....	40
Bibliographie .....	42